

Monuments infos

Mai 2010

Numéro 57

Syndicat National des Monuments Historiques CGT



SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

Dans ce Monuments-Infos enfin retrouvé, nous pouvons découvrir **page 2** : l'éditorial qui prépare le terrain de la lutte ; en **page 3** on trébuche sur les résultats du référendum de représentativité qui nous montre le chemin des **pages 4, 5, 6, 7 et 8** qui récapitule les mirifiques résultats électoraux ainsi que les élus CGT aux CTP, CHS, CCP et CAP... ouf ; au détour des **pages 9 et 10** : retour sur l'observatoire de la précarité lui aussi perdu dans les ténèbres du CMN ; à tâtons on trouve **pages 11, 12 et 13** le compte rendu du Conseil d'administration du 26 avril ; **pages 14 et 15** : une fouille approfondie permet de retrouver le compte rendu du CHS Centre Est de mars 2010 ; **pages 16 et 17** un nuage de cendres empêche le décollage de la révision du statut des contractuels ; la navigation à vue continue **pages 18, 19 et 20** avec un article sur la domanialité publique ; **page 20** : on se cogne sur la tribune libre qui nous parle d'organigrammes ; **page 21** : risque de dérapage non contrôlé au domaine de Saint-Cloud si le CMN continu dans cette direction ; **page 22** : attention de ne pas vous prendre les pieds dans les brèves ; **page 23** : les sections, avec le retour triomphale de l'Arc de Triomphe ; **page 24** : l'éphéméride et surtout ne perdez pas le bulletin d'adhésion...

12, rue de Louvois (2ème étage) 75002 Paris tél : 01.40.15.51.70/71 fax : 01.40.15.51.77
mail : snmh.cgt@culture.gouv.fr / site internet : www.cgt-culture.fr

É d i t o r i a l

« Ce n'est pas une miette de pain, c'est la moisson du monde entier qu'il faut à la race humaine, sans exploiteur, sans exploité ».

Louise Michel, figure emblématique de la Commune de 1871

Ces quelques mots ont une résonnance toute particulière avec l'actualité nationale et internationale. D'un côté, il y aura eu la « magnifique » mobilisation de solidarité pour sauver le capitalisme en danger en 2008 où 1 700 milliards étaient débolqués par l'Union européenne (dont 360 rien que pour la France), 700 milliards par les Etats-Unis d'Amérique pour venir aider le système financier qui était au bord de la faillite. Les Etats à la rescousse des banques et des habitués du CAC 40 et la crise était derrière nous, nous martelait-on.

Eh oui, les choses vont mieux. Pour eux, les grands patrons et autres traders qui continuent de se goinfrer : 47 000 000 000 d'euros de bénéfices en 2009 (soulignons par la même occasion les 1 800 000 000 euros de bonus pour 8 000 traders) et pour encourager les actionnaires à boursicoter leurs petites et grosses économies les trois quarts des bénéfices leurs seront attribués ! De quoi se plaint-on ? C'est reparti comme en 14 : on raffe les bénéfices et on licencie.

Et les travailleurs là-dedans ? Et bien c'est 1 000 000 de chômeurs qui arriveront en fin de droit en 2010. Nos belles entreprises françaises (cocorico) vont investir dans les pays dits émergents (90% pour Lafargue, 80% pour Air Liquide...) : en Chine, en Inde, au Brésil...

Et ceux qui savent si bien se remplir les poches, faire appel aux Etats pour les sauver de la banqueroute, vont nous faire payer la note... qui s'annonce très, très salée. Après la crise financière dont ils se sont sortis, nous voici au cœur de la crise sociale qui elle, en laissera plus d'un sur le carreau. Après la faillite de l'Islande, voici celle de l'Espagne, de la Grèce, du Portugal... Alors, les Etats mettent en place des plans d'austérité : augmentation de l'âge du départ à la retraite, réduction des salaires (y compris dans le secteur public), augmentation de la TVA... on sait toujours s'attaquer aux plus faibles ! Concernant la Grèce, alors que le pays en très grande difficulté, la solidarité est de mise... mais on y va sur la pointe des pieds : l'Allemagne notamment fait les gros yeux, la France tatillonne, et comme il n'y a jamais de petits profits, on taxera la Grèce à un taux d'intérêt de 5% (soit 845 millions d'intérêts sur les 16,8 milliards d'emprunt) contre seulement 1% en 2008 pour les banques. On ne fera pas non plus l'économie d'en appeler au Fond Monétaire International, histoire de mettre davantage le peuple grec à genoux. Mais celui-ci n'a pas dit son dernier mot et ne cesse de se mobiliser depuis plusieurs semaines déjà.

Mais en France, nous ne sommes pas en reste puisqu'on ne cesse de revenir sur des acquis sociaux tel ceux des mineurs retraités ou bien des veuves de mineurs datant de 1946, période de l'après-guerre où la France avait besoin des mineurs pour la reconstruction du pays. Ceux qui n'ont pas eu la décence de mourir suffisamment tôt et prétendent aujourd'hui au régime spécial auxquels ils ont cotisé en raison de la pénibilité de leur travail et des maladies graves auxquelles ils étaient exposés... sachant par ailleurs que certains anciens miniers ou veuves ne touchent pas même 600 euros (pour rappel le seuil de pauvreté est à 908 euros) !

Aujourd'hui ce sont les magistrats, les enseignants, personnels hospitaliers, médecins, professionnels de la petite enfance, agriculteurs... qui se mobilisent et témoignent d'un climat social tendu. Que dire de la Fonction Publique que le gouvernement ne cesse d'attaquer : réforme des retraites, suppressions en quelques années de plusieurs centaines de milliers d'emplois, politique de bas salaires et de précarisation des emplois, privatisation rampante... Le ministère de la Culture et le Centre des monuments nationaux sont bien contents de trouver des agents d'accueil et de surveillance polyglottes faisant des visites commentées ou des cassiers-vendeurs et ne se gênent pas de les recruter sur des besoins artificiels pour les maintenir dans une précarité sociale et professionnelle pour mieux briser ceux qui oseraient revendiquer des droits. Heureusement, les personnels des monuments parisiens, du château comtal de Carcassonne, du domaine de Saint-Cloud, de l'abbaye du Thoronet, de la région sud-est... montrent qu'il est plus que jamais opportun de se faire entendre pour nos emplois, nos salaires, nos missions et notre dignité !

Actuellement sort dans nos salles obscures un film sur Louise Michel qui fût déportée avec 4500 autres individus pour avoir voulu un monde meilleur... ce film montre que ce sont les combats d'hier qui nous ont permis d'obtenir nos droits d'aujourd'hui, nul doute que les combats d'aujourd'hui sont les conquêtes de demain. La question de la répartition des richesses reste toujours d'actualité à une époque où nos dirigeants s'empressent de sauver le système bancaire et financier et s'interrogent quant à la solidarité entre les Etats et les peuples. Cette solidarité entre les peuples est une valeur que porte, quant à elle, quotidiennement la CGT.

Référendum : A 54%, le SNMH-CGT toujours number one !

Le 2 avril avait lieu le dépouillement du référendum de représentativité de l'ensemble du Ministère de la Culture.

Cette consultation électorale détermine la représentativité des organisations syndicales tant au niveau du Ministère que de ses établissements. A partir du nombre de voix obtenues est calculé le nombre de sièges par organisation syndicale dans les instances représentatives que sont les Comités Techniques Paritaires (CTP) et les Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS). Elle détermine également les moyens alloués aux différents syndicats en fonction de leur représentativité.

Cette année la participation au CMN était de 54,98 % soit en diminution par rapport au scrutin précédent (elle était de 59,22% en 2007). A noter tout d'abord une baisse du nombre d'électeurs inscrits (1244 en 2010 contre 1312

en 2007), ce qui démontre, s'il y en avait encore besoin, que le CMN détruit chaque année plusieurs dizaines d'emplois ! De plus, le périmètre de notre établissement s'est encore réduit avec le départ de plusieurs monuments suite à la loi de décentralisation de 2004. Par ailleurs, la complexification de la procédure de vote avec la mise en place de trois enveloppes, réclamées à grands cris par certaines organisations syndicales au prétexte de renforcer la confidentialité, a malheureusement entraîné l'annulation de nombreux bulletins. Près d'une centaine de votes ont ainsi été annulés, faisant chuter la participation. Les personnels dont le suffrage n'a pas été pris en compte peuvent donc remercier ces organisations syndicales.

Malgré toutes les difficultés, les personnels se sont fortement mobilisés pour cette élection et si ce n'était les nombreux bulletins annulés, la participation aurait largement atteint les 59%. Les agents du CMN ont une fois de plus exprimés et renouvelés toute leur confiance envers la CGT. Ainsi, le SNMH-CGT maintient et conforte sa place de première organisation syndicale au CMN avec 53,96% des voix, soit une progression de +0,62 points par rapport au scrutin de 2007.

Au niveau national, bien que nous ne

et salariale), amélioration des conditions de travail, hausse des salaires, instauration d'un nouveau statut des personnels reconnaissant les métiers de chacun avec un déroulement de carrière et des rémunérations en conséquence, lutte contre la décentralisation, dénonciation des situations de souffrance au travail, défense des dossiers individuels... Il serait illusoire de vouloir en faire une liste exhaustive mais nous serons toujours aux côtés des agents dans leurs revendications et dans leurs combats au quotidien !

	Résultats 2007		Résultats 2010		
	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	
Inscrits	1312		1244		
Votants	777	59,22%	684	54,98%	
Blancs/Nuls	39		52		
Exprimés	738	56,25%	632	50,80%	
CGT	393	53,32%	341	53,96%	+ 0,64 pts
CFDT	157	21,27%	93	14,72%	- 6,55 pts
FO	64	8,67%	66	10,44%	+ 1,77 pts
FSU	28	3,79%	29	4,59%	+ 0,80 pts
UNSA	13	1,76%	9	1,42%	- 0,34 pts
CFTC	22	2,98%	28	4,43%	+ 1,45 pts
SUD	38	5,15%	45	7,12%	+ 1,97 pts
CGC	23	3,12%	21	3,32%	+ 0,20 pts

connaissions pas encore les résultats définitifs en raison des seconds tours qui auront lieu d'ici au 1er juin, les estimations donnent à la CGT un peu plus de 37% des suffrages confortant ainsi sa première place au sein du Ministère de la Culture.

Si nous nous félicitons de ce large succès et remercions chaleureusement tous ceux qui ont voté pour la CGT, nous avons également conscience de la grande responsabilité qui en découle.

Par la confiance que vous nous accordez, nous porterons vos revendications avec toujours plus de force et de détermination. Et les sujets ne manquent pas : défense d'un Service Public culturel de qualité, lutte contre la précarité (statutaire

Comparatif des résultats aux élections de 2007 et de 2010

Pas de changement pour le CTP, en revanche, l'arrêté ministériel du 18 décembre 2009 modifie sensiblement la composition des CHS. Le nombre total de sièges pour les représentants du personnel est maintenant proportionnel à l'effectif de chaque inter-région. Le CHS Paris ainsi que le CHS Nord, Ouest, Île-de-France, comptent désormais 7 sièges et le CHS Sud-Est 6 sièges (au lieu de 5 précédemment). Pour les CHS Sud-Ouest et Centre et Est, pas de changements, toujours 5 sièges. Enfin, pour le CHS Central, c'est l'effectif de tout l'établissement qui est pris en compte. C'est donc 9 sièges que les organisations syndicales doivent se partager.

Elections CCP

And the winner is...

Les agents contractuels du Centre des Monuments Nationaux étaient appelés à voter pour leurs représentants en Commissions Consultatives Paritaires (CCP), qui ont trait à tous ce qui concerne les carrières individuels (promotions, avancement disciplinaire). Chaque groupe d'emploi (ou collège) a été amené à élire de manière nominative (par liste) les représentants du personnels dont le nombre est proportionnel à l'effectif de chaque groupe.

Les personnels du Centre des Monuments Nationaux, ont majoritairement accordé

leur confiance aux candidats du SNMH-CGT pour les représenter au sein de cette instance. Ainsi, pour le **groupe 1** (agents d'exécution équivalent de la catégorie C de la Fonction Publique) nous avons recueilli plus de 77% des suffrages ce qui nous permet de remporter l'ensemble des trois sièges. Pour le **groupe 2** (emplois de techniciens), bien que nous accusions un recul de 11 points (65% en 2007 contre 54% en 2010), nous progressons en nombre de voix. Il faut également souligner la participation exceptionnelle (plus de 66%), dont par ailleurs nous nous félicitons. Enfin, pour

le **groupe 3** (cadres), nous enregistrons une très nette progression aussi bien en nombre de voix qu'en pourcentage, puisque 50% des agents de cette catégorie nous ont accordé leurs suffrages (soit une progression de plus de 12 points par rapport à 2007 !).

Nous remercions l'ensemble des électeurs pour leurs participation à ce scrutin et nous ferons tout pour nous montrer à la hauteur de la confiance qui nous a été accordée.

Collège 1	Résultats 2007		Résultats 2010		
Inscrits	245		332		
Votants	123		210		
Exprimés	120		206		
Participation	50,20%		63,25%		
	Voix	%	Voix	%	Sièges
CGT	90	75,00%	153	77,27%	3
CFDT	30	25,00%	45	22,73%	0

Collège 2	Résultats 2007		Résultats 2010		
Inscrits	196		191		
Votants	98		127		
Exprimés	88		117		
Participation	50%		66,49%		
	Voix	%	Voix	%	Sièges
CGT	58	69,91%	64	54,70%	2
CFDT	30	34,09%	43	45,30%	1

Collège 3	Résultats 2007		Résultats 2010		
Inscrits	87		149		
Votants	60		97		
Exprimés	59		96		
Participation	68,97%		65,10%		
	Voix	%	Voix	%	Sièges
CGT	22	37,29%	48	50%	1
CFDT	37	62,71%	48	50%	1

Et les heureux élus sont :

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'instance suprême où se prennent les décisions importantes pour le CMN. Y siègent trois représentants du personnel noyés au milieu du gratin du CMN (président, directeur général, directeurs) et toutes sortes de pontes du ministère de la culture, de Bercy, de personnalités « qualifiées » (sénateurs...)... qui ronronnent et s'auto-con-gratulent sur la politique du CMN, son budget et ses modifications, les subventions et les remises gracieuses accordées aux régisseurs...

Titulaires	Suppléants
Thomas Pucci	Rachel Lalande
Laurence Arias	Elisabeth Mayeur

Comité technique paritaire (CTP)

Le CTP est une instance paritaire, c'est à dire qu'il y a autant de représentants du personnel que de l'administration. Au CMN, le CTP se compose de 20 membres. Ses compétences sont très larges, puisqu'il traite de tout ce qui concerne l'organisation des services et de l'établissement: les horaires d'ouverture des monuments, l'organisation du travail (ARTT...), les remises en dotation, les décentralisations, les règlements intérieurs et de visite etc. C'est aussi l'occasion de faire le point sur la situation du CMN, car c'est au CTP que nous sont présenté le bilan social, ou encore le projet d'établissement. Mais surtout, c'est une instance où le personnel peut s'exprimer, par la voie de ses représentants, sur la politique du CMN, et il permet aussi de faire remonter auprès de l'administration, les dysfonctionnements et les problèmes locaux. Attention cependant, le CTP ne prend aucune décision, mais il émet des avis qui sont soumis au vote.

Titulaires	Suppléants
Thomas Pucci (Saint-Denis)	Jean-Elie Strappini (Tours de Notre-Dame)
Francine Pin (Sully - Direction scientifique)	Olivier Longépé (If)
Laurence Arias (If)	Pierre Thomas (La Rochelle)
Monique Chemin (Azay-le-Rideau)	Annie Coutantic (Saint-Denis)
Mourad El Garres (Saint-Cloud)	Elisabeth Mayeur (Tours de Notre-Dame)
David Desportes (Angers)	Véronique Robert (Cluny)
Roger Ricciuti (Carcassonne)	Monique Gontier (Panthéon)

Comité d'hygiène et de sécurité (CHS) central

Le CHS est une instance *aparitaire*, c'est à dire que les représentants du personnel sont majoritaires. Siègent également mais sans prendre part au vote, les administrateurs des monuments, leurs ACMO, et le médecin de prévention. Au CMN, il y a 5 CHS régionaux et le CHS central où sont évoqués des thèmes plus généraux et d'organisation. Comme son nom l'indique, le CHS a compétence dans tout ce qui touche à l'hygiène, la sécurité et la santé au travail: l'aménagement des postes de travail, les locaux de jour, le suivi des travaux d'aménagement, la sécurité incendie, les accidents de service, les visites médicales, les problèmes de harcèlement, etc. Le CHS permet aussi de faire remonter auprès de l'administration, de nombreux problèmes rencontrés dans les monuments, mais surtout d'améliorer les conditions de travail. C'est aussi le lieu où l'administration rend compte aux personnels de l'évolution des différents chantiers. Cependant, le CHS ne prend pas de décisions mais émet des avis là encore soumis au vote.

Titulaires	Suppléants
Thomas Pucci (Saint-Denis)	Denis Berry (Champs-sur-Marne)
Véronique Robert (Cluny)	Béatrice Lacomblez (Palais du Tau)
Roger Ricciuti (Carcassonne)	Anne Levassort (Fort Saint-André)
Pierre Thomas (La Rochelle)	Colette Joyeux (Charroux)
Elisabeth Mayeur (Tours de Notre-Dame)	Jean-Elie Strappini (Tours de Notre-Dame)
Monique Chemin (Azay-le-Rideau)	Valérie Tortarolo (Tours de La Rochelle)
Sophie Grolet (Aulteribe)	Sandra Decoursière (Palais royal)

CHS Paris-Emmerainville

Titulaires	Suppléants
Jean-Elie Strappini (Notre Dame)	Jérôme Delporte (Arc de triomphe)
Chantal Perherin (Sainte-Chapelle)	Elisabeth Mayeur (Notre Dame)
Denis Aland (Panthéon)	Marie-Anne Saint-Yriex (Sainte-Chapelle)
Sandra Decoursière (Palais Royal)	Jean-Claude Dernier (Conciergerie)
Hélène Ramet (Arc de triomphe)	Francine Pin (Sully direction scientifique)

CHS Nord-Ouest-Ile-de-France

Titulaires	Suppléants
Denis Berry (Champs-sur-Marne)	Isabelle Daelman (Pierrefonds)
Françoise Marrec (Vincennes)	Thomas Pucci (Saint-Denis)
Eric Desboudard (Angers)	Basma Fadhloun (Saint-Denis)
Virginie Lepage (Carnac)	Sonia Acurio (Saint-Cloud)
Mourad El Gares (Saint-Cloud)	David Desportes (Angers)

CHS Sud-Ouest

Titulaires	Suppléants
Colette Joyeux (Charroux)	Marie-Hélène Urizzi (Font de Gaume)
Patrick Stéphan (Cadillac)	Valérie Tortarolo (La Rochelle)
Pierre Thomas (La Rochelle)	Véronique Miguel (Pey-Berland)
Anne-Marie Point (Oiron)	Laetitia Lalière (Castelnau)

CHS Sud-Est

Titulaires	Suppléants
Laurence Arias (If)	Françoise Franon (Brou)
Julien Catala (Glanum)	Véronique Meilland (Carcassonne)
Sophie Grolet (Aulteribe)	Françoise Pichon (Montmajour)
Anne Levassort (Fort Saint-André)	Sylvie Tanguy (Aigues-Mortes)
Roger Ricciutti (Carcassonne)	Nathalie Coineau (Glanum)

CHS Centre et est

Titulaires	Suppléants
Monique Chemin (Azay-le-Rideau)	Isabelle Guillemet (Nohant)
Véronique Robert (Cluny)	Anne Laloe (Azay-le-Rideau)
Béatrice Lacomblez (Palais du Tau)	Véronique Hortet (Palais Jacques-Coeur)
Gilles Barniers (Bouges)	en attente de nomination

Commissions Consultatives Paritaires (CCP) et Commissions Administratives Paritaires (CAP)

Les CAP (pour les agents fonctionnaires du ministère) et les CCP (pour les agents contractuels du CMN) sont également des instances paritaires avec un nombre égal de représentants pour le personnel et l'administration. Les instances se réunissent par catégorie (A, B, C) ou par groupe (1, 2, 3, 4). Elles ont trait à tous ce qui concerne les carrières individuelles des agents, à savoir: les mutations, les révisions de notes, les titularisations, les détachements, les accélérations de carrières (saut d'échelon, changement de niveau), les promotions (changement de groupe, changement de grade) et le disciplinaire.

Titulaires	Suppléants
Groupe 1	
Sophie Grolet (Aulteribe)	Sabrina Gosse (Carcassonne)
Elisabeth Mayeur (Notre Dame)	Mourad El Gares (Saint-Cloud)
Pascale Joyeux (Azay-le-Rideau)	Thomas Pucci (Saint-Denis)
Groupe 2	
Francine Pin (Hôtel de Sully)	Bénédicte Roy (Ile de la Cité)
Béatrice Lacomblez (Palais du Tau)	Maéva Méplain (Hôtel de Sully)
Groupe 3	
Pascale Gorry (Carcassonne)	Dominique Fernandez (Hôtel de Sully)

Filière accueil et surveillance Adjointes Techniques

Titulaires	Suppléants
Adjointes techniques principaux 1^{ère} classe	
Monique Chemin (Azay 02 47 45 42 04)	Pascal Bocognani (Orsay 01 40 49 48 60)
Adjointes techniques principaux 2^{ème} classe	
Stéphane Exiga (musée Bonaparte 04 95 21 43 89)	Anne Levassort(Fort Saint-André04 90 26 09 35)
Adjointes techniques de 1^{ère} classe	
Wladimir Susanj (Archives 01 40 27 63 33)	Christelle Lavigne (Versailles 01 30 83 75 87)
Manuel Merlet (Louvre 01 40 20 53 94)	Laurence Arias (If 06 03 06 25 26)
Adjointes techniques de 2^{ème} classe	
Jean-Elie Strappini (Notre Dame 01 40 15 51 70)	David Maillard (Versailles 01 40 15 51 70)
Sylvie Contaret (Louvre 01 40 20 53 94)	Isabelle Guillemet (Nohant 02 54 31 06 04)

Filière accueil et surveillance Technicien des services culturels

Titulaires	Suppléants
Classe normale	
François Valentin (Archives 01 40 27 60 96)	Catherine Noury (Versailles 06 03 59 00 70)
Classe supérieure	
Kléber Martin (drac midi-pyrénées 05 67 73 21 39)	Roselyne Charles Elie Nelson (Louvre 06 84 70 95 04)
Classe exceptionnelle	
Serge Santos (basilique Saint-Denis 01 48 13 14 79)	Jules Neriny (Louvre 01 40 20 50 00)

CAP en cours de renouvellement. Vos élus CGT dans le prochain Monuments-Infos...

Filières technique et métiers d'art Techniciens d'art

Titulaires	Suppléants
Classe normale	
Thierry Choquet (Louvre 01 40 20 53 94)	Anne Gauthier (Lodève)
Aurélié Mongeot (Gobelins 01 44 08 53 79)	Fabrice Belliot (bnf 01 53 79 76 01)
Classe supérieure	
Philippe Crédeville (Sèvres 01 45 34 34 00)	Isabelle Bourguignon (bibli Mazarine 01 44 41 44 06)
Alain Bibrac (Louvre 01 40 20 50 50)	Jean-Louis Barbance (bn richelieu 01 53 79 84 86)
Classe exceptionnelle	
Didier Alaime (bnf 01 40 15 51 70)	Marc Pipeau (mobilier nal 01 44 08 53 17)
Jean-Jacques Bois (archives 01 40 27 61 04)	Alain Lesouef (mobilier nal 01 44 08 52 62)
Chefs des travaux d'art	
Denis Buisson (école d'archi Paris 01 53 38 50 32)	Damien Lucas (Sèvres 01 49 26 22 00)
Aline Cymbler (louvre 01 40 20 50 50)	Marie-Christine Daniel (bib Sorbonne 01 40 46 30 63)

A vos agendas !

Calendrier prévisionnel des CHS

CHS Central	Jeudi 27 mai
CHS Paris	Jeudi 10 juin
CHS Sud-Est	Mardi 22 juin
CHS Nord-Ouest-Ile-de-France	Jeudi 7 octobre
CHS Sud-Ouest	Jeudi 4 novembre
CHS Centre et Est	Jeudi 2 décembre

Calendrier prévisionnel des commissions de secours

Mardi 18 mai 2010
Mardi 15 juin 2010
Mardi 13 juillet 2010
Mardi 21 septembre 2010
Mardi 19 octobre 2010
30 novembre 2010

Observatoire ministériel de la précarité : Aucune mesure concrète à l'horizon

Le 26 mars dernier s'est tenu l'observatoire de l'emploi précaire au ministère de la Culture. Censé être convoqué annuellement, conformément au protocole de fin de grève de 1999, voilà pourtant près de deux ans que cet observatoire ne s'était pas réuni. D'après la conseillère sociale du Ministre, il ne faut y voir aucune malveillance ni aucune mauvaise volonté du ministère, mais un simple effet de la conjoncture ! Sans doute les autorités ministérielles étaient-elles trop occupées en 2009 avec la RGPP à s'attaquer à l'administration centrale et aux établissements publics, et autres joyusetés, pour se préoccuper du sort des précaires !

Toujours est-il qu'en préambule, la conseillère sociale a reconnu du bout des lèvres que le ministère n'a pas toujours respecté la réglementation en matière de recrutement dans la Fonction publique et dans ses établissements publics. De plus, d'après les maigres documents qui

nous ont été communiqués, il paraît que la précarité recule au Ministère (si, si !!!). Enfin, au-delà des discours et des déclarations d'intention de Frédéric Mitterrand qui dit avoir « *horreur de la précarité* » (Comité technique paritaire ministériel du 22 mars), aucune mesure concrète ne nous a été annoncée. Aucun plan de titularisation à l'horizon, et pas même la moindre volonté de stabiliser les collègues précaires. Car il faut avant tout « *affiner le diagnostic* » et surtout attendre la fin des discussions interministérielles qui sont en cours à la Fonction publique. Le ministère de la Culture se dit prêt à corriger ses erreurs et reste disposé à explorer toutes les pistes : titularisations, et CDIations quand il n'existe pas de corps de fonctionnaires exerçant les fonctions. Mais on nous fait à demi mot comprendre que dans le contexte actuel de réduction de l'emploi public, il ne faut pas s'attendre à des mesures exceptionnelles !

Malgré les affirmations du ministère, le constat est sans appel : la précarité sous toutes ses formes reste injustifiable et socialement insupportable. De plus, les chiffres qui nous sont fournis sont plus que contestables. Tout d'abord, parce qu'ils ne prennent pas en compte l'ensemble des agents précaires ; qu'en est-il des emplois dits « aidés » et des stagiaires ? Mais surtout, les enseignants des établissements d'enseignement supérieur du ministère de la Culture ont été exclus du champ de l'étude (pour quelle raison ?) alors que la précarité y est pourtant très importante. Enfin, les chiffres datent de 2008 et il est permis de penser qu'en 2010 la situation s'est encore dégradée.

Par ailleurs, le nombre de vacataires recrutés au titre de l'article 6.1 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, sur du temps incomplet (vacataires souvent permanents, mais pas toujours...) reste énorme, masquant d'authentiques besoins permanents à temps complet artificiellement fractionnés. Enfin, les quelques CDIations à temps complet réalisées chaque année, et dont le ministère se félicite, sont faites en contradiction réglementaire au titre de l'article 4 de la loi 84-16 qui prévoit le recours à des non titulaires uniquement lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires et pour la catégorie A. Or, ces stabilisations sous CDI concernent pour l'essentiel des fonctions relevant des catégories B et C pour lesquelles il existe des corps de fonctionnaires : ce sont donc des emplois de titulaires que le ministère devrait proposer aux intéressés !

Concernant les documents examinés en séance, faire un simple bilan des emplois précaires ne suffit pas. Il faut également que le ministère soit en capacité de nous fournir un état des postes vacants non pourvus et des besoins réels par filières et par établissements, afin de pouvoir croiser ces données et faire apparaître les besoins permanents non satisfaits. Par



Observatoire de la précarité 2010

ailleurs, les registres d'entrées/sorties devront partout nous être communiqués afin de mettre en évidence la récurrence des besoins, ainsi que l'emploi en continu de centaines de collègues maintenus scandaleusement sur des contrats précaires. Leur titularisation, que nous exigeons, n'est en fait qu'une mise en conformité avec la loi, sur laquelle s'assoit allègrement le ministère de la Culture et ses établissements publics depuis trop longtemps.

Exemples : dans les écoles d'architecture, près de 40% des personnels administratifs et techniques sont précaires ainsi que de nombreux enseignants qui enchaînent les contrats de courte durée (6 à 10 mois) avec des temps partiels imposés. Pire encore sont les pratiques régressives au CNSAD (Art dramatique) où la direction impose à des enseignants CDIables le retour sur des vacances. A l'INRAP (archéologie préventive), malgré les 350 CDI obtenus en 2009, la précarité continue à sévir avec plus de 250 ETP (équivalent temps plein) d'emplois précaires sur des besoins permanents. En outre, la mise en place d'un nouveau type de contrat, le CDA (contrat d'activité) va rendre les personnels encore plus flexibles et encore plus précaires. A la BnF (Bibliothèque Nationale de France), malgré les plans de recrutements successifs, la précarité y demeure importante avec le recours à des contrats « occasionnels » sur de réels besoins permanents et avec des vacataires qui cumulent parfois entre 15 et 18 ans d'ancienneté ! Les grands établissements tels le Louvre, Versailles, Orsay... ont également leur lot d'agents précaires. Enfin, au CMN, (Centre des monuments nationaux), si un plan de recrutement sans concours sur 3 ans va être mis en place dès cette année, il reste très en deçà des besoins réels car il ne concerne que la filière accueil et surveillance, et que les monuments parisiens. En décembre dernier, la lutte des personnels a permis d'obtenir l'extension de ce plan à l'ensemble des métiers et à tous les monuments du territoire. Malheureusement, ni la direction du CMN ni le ministère ne semblent vouloir tenir leurs engagements puisque l'ensemble des réunions prévues ont été purement et simplement annulées.

Va également se poser la question du recours à l'intérim depuis l'adoption en juillet dernier de la loi dite de « *mobilité et des parcours professionnels* ». L'administration pourrait désormais faire appel à des entreprises de travail temporaire pour répondre aux besoins occasionnels et saisonniers. La CGT a demandé des engagements fermes pour que cette mesure ne soit pas mise en œuvre au ministère de la Culture et dans ses établissements. La réponse du Cabinet reste invariablement la même, à savoir que s'il n'est pas question de généraliser le recours à l'intérim, en revanche l'intérim peut permettre de répondre à des besoins très spécifiques et à l'avantage d'offrir une « *meilleure visibilité à court terme* », dicit la conseillère sociale ! Cerise sur le gâteau, la conseillère sociale a poussé la provocation jusqu'à proposer

***"Ni la
direction du
CMN ni le ministère
ne semblent vouloir tenir
leurs engagements puisque
l'ensemble des réunions
prévues ont été purement
et simplement
annulées."***

aux organisations syndicales « *d'arrêter ensemble les modalités de recours à l'intérim [sic !]* ». Pour la CGT, la seule urgence, et la seule issue acceptable est la mise en place d'un plan de titularisation massif appliqué à l'ensemble des agents maintenus dans la précarité du ministère et de ses établissements.

En attendant, un certain nombre de mesures sociales et concrètes en faveur des personnels précaires pourraient être prises immédiatement. Ainsi, la CGT propose :

- La mise en place d'un salaire sur indice pour tous les vacataires (ce qui est loin d'être le cas partout), ce qui leur ouvrirait la possibilité de percevoir l'indemnité résidence et le supplément familial de traitement ;
- Une progression salariale en

fonction de l'ancienneté cumulée (au minimum celle prévue par la circulaire Ministère de la Culture du 23 juin 2009) ;

- La revalorisation du taux de rémunération pour les contrats de week-end (prenant en compte la « prime dominicale » dont bénéficient les titulaires) ;
- L'accès aux prestations sociales (logements sociaux, prêts, secours...) ;
- Le respect des procédures de fin de contrat afin que tous les vacataires puissent toucher leurs indemnités chômage sans difficulté ;
- La revalorisation du salaire des enseignants vacataires des écoles d'architecture qui touchent en moyenne 20% de moins que leurs collègues des universités ;
- Plus largement, l'ouverture urgente de négociations sur la hauteur des rémunérations des enseignants contractuels du ministère, engagement ministériel de l'an dernier non encore honoré (CTP ministériel du 5-6 mai 2009) ;
- L'application de la directive européenne de 2003 qui instaure une prime de précarité (pas moins de 10% du salaire brut mensuel !) ;
- Une circulaire ministérielle destinée à l'ensemble des établissements publics pour mettre fin au recrutement, sur des postes de titulaires qui devraient être créés, d'agents précaires. Pour la CGT, les établissements qui transgresseraient la règle devront être sanctionnés
- Qu'un point sur la précarité soit inscrit à l'ordre du jour de tous les comités techniques paritaires (CTP) dans l'ensemble des établissements et services du ministère.



Conseil d'Administration du 26 avril

Cause toujours tu m'intéresses !

Le 26 avril dernier s'est tenu le premier conseil d'administration (CA) du CMN depuis les élections des représentants du personnel qui ont eu lieu en janvier. C'est donc avec entrain et enthousiasme que la nouvelle délégation CGT (sur 4 délégués, titulaires et suppléants, 3 sont nouveaux) préparait « l'évènement ». Nous avons rapidement déchanté car, avant même la tenue de ce CA les problèmes ont commencé. L'administration a-t-elle pensé qu'ayant à faire à des « débutants », il serait facile de museler les représentants du personnel ? Toujours est-il que seul les titulaires ont été convoqués et ont reçu l'ensemble des documents de travail constituant le dossier. Nous sommes bien sûr vigoureusement intervenu pour que l'ensemble de la délégation (titulaires et suppléants) puissent participer au CA dans de bonnes conditions, faisant valoir que notre travail est collectif. Autrement dit, pour la CGT les suppléants ne sont pas là pour servir de potiches ! Ils participent pleinement au débat et au suivi des dossiers au même titre que les titulaires. Cerise sur le gâteau, le vendredi 8 avril sur les coups de 22 heures 30, nous recevions un SMS du Directeur financier pour nous prévenir que la réunion, initialement prévue le mardi 13 avril, était reportée à une date ultérieure, sans même un seul mot d'excuse ! Les autres membres du conseil d'administrations ont-ils eu droit au même traitement de faveur ? La question a été posée par les représentants du personnel en début de séance, elle n'a reçu aucune réponse...

Approbation du procès-verbal de la séance précédente (CA du 25 novembre 2009)

Un procès-verbal d'un peu moins de 20 pages pour plus de trois heures et demi de débat... Les propos retranscrits sont tellement condensés et résumés, qu'au final ils ne veulent plus dire grand chose... Sous réserve de la prise en compte de nos modifications, la CGT a voté pour l'approbation du procès-verbal.

Vote

Pour à l'unanimité

Rapport d'activité 2009

Ce document retrace l'ensemble des activités et des actions du CMN au cours de l'année écoulée. Début 2009 aura vu la mise en œuvre de la **réorganisation des services du siège** dont la Présidente s'est une fois de plus gargarisée. Bien entendu, elle n'est pas revenue sur les conditions dans lesquelles s'est menée cette réorganisation, de manière précipitée, avec un semblant de concertation et un mépris total envers les personnels, avec toutes les conséquences que l'on sait (désorganisation, dysfonctionnements, stress, souffrance au travail...). La Présidente s'est également félicitée de l'arrivée prochaine du nouveau directeur scientifique, presque deux ans après la création de cette nouvelle direction, il était temps ! Par contre, pas un mot sur l'hypothétique « conseil d'orientation scientifique » qui devait être créée à l'issue de la réorganisation.

En revanche, il est un sujet sur lequel la Présidente n'a pas pu faire l'impasse : **la réforme de la maîtrise d'ouvrage**. Depuis 2005, le CMN est maître d'ouvrage des travaux de restauration sur ses monuments. N'ayant ni les compétences ni les moyens humains nécessaires, l'établissement devait jusqu'à cette année, déléguer les travaux aux services de l'État (DRAC et SNT) et leur reverser le montant des subventions via des conventions de mandat. En 2009, dans le cadre de la RGPP et de la réforme de l'administration territoriale, la Ministère de la Culture a transféré 33 emplois de maîtrise d'ouvrage au CMN. Créée dans le cadre de la réorganisation mais mis en place qu'à partir de juin 2009, la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage (DMO) connaît aujourd'hui de grandes difficultés en partie dues au sous-effectif, car sur les 33 postes transférés, seulement 15 ont été pourvus et l'établissement a énormément de mal à recruter (allez savoir pourquoi !). Les conventions de mandat n'ayant pas été renouvelées cette année et la DMO étant encore loin d'être totalement opérationnelle, le CMN n'a pas été en capacité de prendre le relais. Ce ne sont évidemment pas les équipes

ni les personnels qui sont responsables de la situation, mais bien la direction de l'établissement qui, en voulant agir de manière précipitée et irréfléchie, n'a pas su mettre en place une organisation suffisamment solide. Si bien que pour 2009, plus de 25 millions d'euros en autorisation d'engagements pour les travaux de restauration et 8 millions d'euros pour les travaux d'aménagement (postes de travail...) n'ont pas été consommés et doivent être reportés sur 2010. Ce qui entraîne de nombreux retards dans le démarrage des nouveaux chantiers, au détriment une fois de plus, des personnels et des visiteurs. Par ailleurs, dans le contexte budgétaire actuel, la sous utilisation de crédits pourrait entraîner une baisse drastique des subventions pour les années à venir.

L'année 2009 aura également connu une forte augmentation des crédits dédiés à **la politique culturelle et scientifique** avec deux axes de priorité : la rénovation des parcours de visite et le développement d'évènements afin de « renforcer l'attractivité des monuments » dicit la Présidente. Ainsi, pas moins de 200 évènements ont été organisés sur tout le réseau, parmi lesquels de grandes expositions « phares » citée en exemple comme : « l'année du roi René » à Angers, « les trésors des icônes bulgares » à Vincennes, une exposition d'art contemporain à la Conciergerie en partenariat avec le centre Pompidou, le parcours nocturne au Mont-Saint-Michel, etc. Tous ces évènements ayant contribué à augmenter le nombre de visiteurs, sauf au château d'Azay-le-Rideau qui, en dépit de l'exposition « Psyché » et du parcours-spectacle nocturne, a vu sa fréquentation diminuer, ce que la Présidente s'est bien gardée de signaler...

A été souligné le dynamisme **des éditions du patrimoine**, qui continuent à mener une politique éditoriale ambitieuse et dynamique, avec cette année la publication de 3 ouvrages majeurs. En premier lieu un *Vocabulaire de la peinture et du dessin*, fruit de 14 années de travail, l'ouvrage *100 monuments, 100 écrivains*, premier livre à présenter l'ensemble des sites du CMN et un

troisième titre, *la Cité de Carcassonne*, dans une édition spécialement dédiée aux mal voyants. Au total, ce sont plus de 20 nouveaux titres qui ont enrichi le catalogue des éditions du patrimoine en 2009. Bien sûr, les éditions sont une activité structurellement déficitaire, mais néanmoins indispensable, car elles contribuent à l'image de l'établissement, mais surtout à la diffusion de la connaissance de nos monuments auprès de tous les publics. Veillons donc à ce que les éditions ne deviennent pas un simple instrument de prestige mais restent un véritable outils de diffusion culturelle de qualité.

Après cette rapide présentation qui tenait plus du panégyrique et les auto-congratulations d'usage, la CGT a tenu à revenir sur certains points du rapport d'activité, et en premier lieu sur **l'absence de projet d'établissement**. Conformément à l'article 10 du décret statutaire du CMN (décret 95-462 du 26 avril 1995), le conseil d'administration doit décider des objectifs de l'établissement et de son programme. Or, voici deux ans, depuis l'arrivée de Mme Lemesle, qu'aucun projet d'établissement n'a été défini ! Quels sont donc les objectifs ? Quels moyens se donne-t-on pour les atteindre ? Et surtout, comment définir une politique globale sans aucune visibilité ? Sans aucun projet précis ? Dans ces conditions, qu'est ce que le rapport d'activité est censé sanctionner ? Et comment se prononcer ? Toutes ces questions ont évidemment été balayées d'un revers de la main, la Présidente se contentant de suivre les orientations définies dans la lettre de mission du Ministre en attendant la mise en place du « contrat de performances ». De plus, elle affirme que le projet d'établissement 2004-2008 reste en vigueur, à l'exception du programmes concernant l'organisation déconcentrée qui n'est plus d'actualité !

Il y avait également beaucoup à dire concernant **le développement des ressources propres** (hors droit d'entrée). Les recettes domaniales s'effondrent (- 22,11%), notamment les locations de courtes durée (- 41,91%, soit un manque à gagné de 652.000 euros par rapport à l'année 2008) et les prises de vue. Les tournages et les locations

longues durée augmentent, mais cependant pas suffisamment pour compenser les autres pertes. Le mécénat est également en recul (1,6 million d'euros en 2009 contre 2,2 million en 2008), mais il est vrai que l'année 2008 avait été exceptionnelle. D'après la Présidente, ces pertes sont uniquement dues à la conjoncture économique, la preuve, les recettes sont de nouveaux à la hausse au premier trimestre 2010. La faute à la crise donc ? Cette explication est bien commode et permet de masquer bien des choses... En tout cas, cela démontre une fois de plus qu'il est hasardeux de fonder une politique de développement uniquement baser sur des ressources aussi aléatoires et sujettes à des variations aussi fortes. Les recettes commerciales (comptoirs de vente) repartent à la hausse en 2009 après un léger recul en 2008. Néanmoins, la progression du chiffre d'affaires ne se fait pas sur la vente de livres dont la part continue de baisser, mais sur les « cadeaux-souvenir », la papeterie, les articles de décoration... et qui se développent fortement. Des magasin de gadgets à la place de nos librairies ? Vous en rêviez, Lemesle l'a fait ! Avec notamment pour la première fois cette année une gamme de produits spécifiques pour accompagner les différents événements et expositions. Enfin, qui n'a pas eu le droit à la gamme de produits estampillés « CMN » utilisant le logo de l'établissement (les ours en peluche tout moches et les mugs !) « destinées à accroître la visibilité de l'établissement » [sic !]

La fameuse convention « Culture Tourisme » n'a même pas été évoquée ni discutée, en dépit des engagements pris par la Présidente au précédent CA. Pourtant, la mise en œuvre est déjà très concrète, avec l'ouverture prochaine de restaurants dans les monuments, une étude est doré et déjà engagée pour le bâtiment de l'Orangerie à l'Hôtel de Sully (les collègues de la DAF déménagés à Porte des Lilas apprécieront...) et surtout l'étude sur les « structures d'hébergement » (c'est à dire des hôtels) dans les monuments.

Pour toutes ces raisons qui vont à l'encontre de notre conception d'un véritable Service Public Culturel, nous ne pouvions que voter contre ce rapport

d'activité

Vote

Contre : CGT

Abstention: CFDT

Pour : Administration

Compte financier 2009

Ce document présente les comptes arrêtés de l'établissement pour l'année qui vient de s'écouler. 2009 aura finalement été une bonne année pour le CMN malgré la crise et les fermetures pour intempéries cet hiver. Après un début d'année difficile, on a observé un phénomène de rattrapage depuis la haute saison qui s'est confirmé en fin d'année. Ainsi, la fréquentation était en hausse de 4% en 2009 soit au total 8,7 millions de visiteurs. Mais cette augmentation est à nuancer car en réalité les 2/3 s'expliquent par l'extension des mesures de gratuité en faveur des 18-25 ans et des enseignants. Une subvention spéciale du Ministère de 3,9 millions d'euros en 2009 venant compenser le manque à gagner. La CGT n'a pas hésité à poser la question qui fâche, à savoir: cette subvention constitue t-elle un financement pérenne ? Si le CMN est assuré de recevoir à nouveau cette subvention pour l'année 2010, en revanche les tutelles refusent de s'engager au delà et il est très probable qu'à l'avenir cette subvention soit incluse dans la subvention d'exploitation et ce dès 2011, mais à quelle hauteur ? Réponse de la direction, il faudra reposer la question au moment du vote du budget primitif 2011 ! Cette subvention supplémentaire entraine mécaniquement une diminution du taux d'autofinancement du CMN qui s'établit désormais à 78% (contre plus de 80% les années précédentes).

Au niveau financier, cela se traduit par une augmentation aussi bien en recettes qu'en dépenses. Ainsi, le compte « prestation de services », qui inclus les droits d'entrées, les visites-conférences et les activités éducatives, progresse de 340.000 euros. Le compte « produit des activités annexes », c'est à dire tout ce qui a trait aux recettes domaniales, diminue de 269.000 euros, essentiellement à cause des locations courte durée qui sont en chutes libre. Comme on l'a dit plus haut, les subventions du Minis-

rière augmentent de plus de 20% afin de compenser l'extension de la gratuité aux 18-25 ans et aux enseignants. Enfin, les recettes liées à l'activité éditoriale sont en hausse de 315.000 euros et celles générées par les comptoirs de ventes augmentent de 134.000 euros. Au total les recettes s'élèvent pour l'année 2009 à 81,9 millions d'euros, soit +4,2% par rapport à 2008. Les dépenses ont également légèrement augmenté pour s'établir à 73,8 millions d'euros soit une progression de +1,35% par rapport à l'année précédente. En conclusion, le compte de résultat fait apparaître un excédent de 8,1 millions d'euros pour 2009.

Contre toute attente, les résultats financiers sont très positifs, il est cependant toujours dommage de constater que ce ne sont pas les personnels qui en profitent alors qu'ils y contribuent largement.

Vote

Abstention : CGT

Pour : CFDT et Administration

Décision modificative N°1 au budget 2010

A ce stade de l'année, seulement quelques ajustements budgétaires habituels. Des prévisions de dépenses transférées de l'action culturelle vers la masse salariale, l'inscription de recettes de mécénat conclue en cours d'année et enfin, la régularisation dépenses liées à la fiscalité locale.

A noter tout de même un transfert d'emplois de 14 postes du titre II (fonctionnaires) vers le titre III (contractuels) dans le cadre des recrutements à la DMO. En effet, le CMN ne parvenant à pas à « débaucher » suffisamment de fonctionnaires des services de l'État, va donc être obligé de recruter en externe et de rémunérer ces nouveaux agents sur ses fonds propres. Il y a un peu moins de deux ans, au moment de la réorganisation, la CGT avait pré-senti cette situation, mais bien évidemment l'administration n'avait pas tenu compte de nos mises en garde. Les reports sont également revus à la hausse. En investissement (travaux) comme on l'a déjà dit, 25,4 millions d'euros en autorisation d'engagement sont reportés sur 2010 à cause d'une sous-consommation

des crédits ainsi qu'un report de 3,5 millions d'euros en fonctionnement.

Concernant le **plafond d'emploi**, aucune mesure de compensation n'a été prise suite à la CDIisation de 39 vacataires des monuments parisiens à l'automne dernier. Pourtant le Ministère s'était engagé à soutenir le CMN dans son effort de réduction de l'emploi précaire. Aujourd'hui, alors que le plafond d'emploi est saturé à plus de 99% (il subsiste une marge de manœuvre de seulement 8 équivalents temps plein !) et que la haute saison commence à se profiler, les administrateurs de monuments n'ont toujours pas connaissance de leurs enveloppes de vacations. Cependant, la direction a bien su leur faire comprendre que les budgets seraient revus à la baisse de manière drastique. Sur le terrain, la situation est de plus en plus difficile, entraînant des refus de congés, de formations et d'autorisations d'absences syndicales. Mais aussi de nombreux dysfonctionnements, des fermetures partielles voir la remise en cause du planning perpétuel ! La situation n'étant, à terme plus tenable, la CGT a fermement interpellé les tutelles afin que celles-ci donnent au CMN les moyens de résorber la précarité au delà du plan de titularisation sur 3 ans obtenu de haute lutte mais qui, dans tous les cas, reste très insuffisant.

Vote

Abstention : CGT et CFDT

Pour : Administration

Création de la direction des relations extérieures et de la communication

Il y a un peu moins de deux ans, au moment des discussions sur la réorganisation des services du siège, la Présidente nous assurait que les missions, les métiers et les cibles des relations extérieures et de la com' étaient si différents qu'un rapprochement de ces deux directions n'était pas envisageable. N'étant pas une contradiction près, elle affirme aujourd'hui exactement le contraire ! Ce qui démontre qu'à force de circonvolutions et de beaux discours technico-administratifs, on peut faire avaler n'importe quoi. Plus c'est gros, plus ça passe ! Cette mini-réorganisation a déjà suscité de long débats au cours des deux derniers CTP, nous ne

reviendrons donc pas sur les conditions et la précipitation dans lesquelles s'est opérée la fusion : pas de concertation, mépris du personnel... les méthodes habituelles en somme. Aussi bien au cours des CTP qu'à ce CA, la CGT s'est fermement opposée à la création de cette nouvelle direction.

Vote

Contre : CGT et CFDT

Pour : Administration

Subvention en faveur de l'association des personnels (APCMN)

Un solde d'un peu plus de 5.000 euros a été rétrocédé par la société ACCOR en 2009 au titre de la gestion des tickets-restaurants à l'ancienne association MCL. Cette dernière ayant été dissoute, cette rétrocession a été affectée aux œuvres sociales de l'établissement qui a décidé de la reverser à l'APCMN au titre de subvention de fonctionnement.

Vote

Pour : à l'unanimité

Modalité de passation des marchés publics au CMN

Il s'agit de se mettre en conformité avec un décret en Conseil d'État concernant les procédures de marchés publics. Désormais, tout marché de plus de 4.000 euros devra faire l'objet d'une mise en concurrence et d'une publicité.

Vote

Abstention : CGT

Pour : CFDT et Administration

Autorisation de signer un bail rural à long terme

Il s'agit de louer à des particuliers, des terres agricoles sur le domaine de La Motte-Tilly appartenant en propre au CMN.

Vote

Pour : à l'unanimité

Actualisation des durées d'amortissement

Un truc technique sans intérêt.

Vote

Pour : à l'unanimité

CHS Centre et Est

Un CHS à retardement

Ce CHS était initialement prévu début décembre 2009, mais n'ayant pu se tenir alors, il a pu finalement avoir lieu fin mars 2010.

Abbaye de Cluny

Beaucoup de changements entre les 10 mois séparant les 2 derniers CHS ! En effet, il y a près d'un an, les agents se retrouvaient un peu livrés à eux-mêmes, sans encadrement, avec de gros travaux programmés dans un avenir proche et sans savoir dans quelles conditions ils allaient pouvoir exercer leurs métiers et accueillir le public dans un énorme chantier ! Enfin, un nouvel administrateur est arrivé, une ISC et un agent à été nommé TCS. Une réunion a été organisée sur place le 27 octobre 2009 en présence de M. l'Inspecteur Hygiène et Sécurité, et les choses se sont mises en place pour effectuer ces lourds travaux : rénovation et aménagement de la Porterie, restauration du petit transept, et surtout, le nouvel accueil et les locaux de jour prévus dans le Palais du Pape Gélase... tout ceci autant que faire se peut, dans les conditions les moins pires possibles pour les agents ! Il faut souligner d'ailleurs la grande capacité d'adaptation des agents de Cluny, qui depuis plus d'un an travaillent dans des conditions loin d'être simples et qui ont toujours eu à cœur de faire leur métier du mieux possible malgré tout ! Certains d'entre eux ont même étudié le chantier de Cluny tel qu'il était au Moyen-âge, lors de la construction de l'Abbaye, afin d'adapter aujourd'hui leur visite du site, qui est un peu devenu finalement, la visite d'un chantier ! La plus grande partie de ces travaux devrait être achevée en juin...à suivre, donc ! L'administration s'est déclarée d'accord pour, à la demande des agents, trouver une solution provisoire, si les travaux ne pouvaient être achevés en juin comme prévu.

Palais Jacques Cœur à Bourges.

Des projets sont prévus de longue date pour réaménager l'accueil et la bouti-

que...mais telle Soeur Anne, les agents du Palais ne voient eux non plus rien venir ! En attendant (les Calendes Grecques ?) des aménagements pourraient peut-être être apportés pour améliorer les conditions de travail !? Ainsi on pourrait :

- installer une climatisation à la place du chauffage à air pulsé vieillot qui occasionne beaucoup de poussière et de mauvaises ambiances thermiques. En attendant, des ventilateurs seraient bienvenus cet été.

- poser des stores sur les grandes baies vitrées.

- refaire le câblage électrique et l'estrade derrière laquelle il est installé car celle-ci est de plus en plus abîmée... Doit-on attendre que quelqu'un passe au travers
- retirer les accus inutiles qui sont derrière le comptoir et les remplacer par des rayonnages qui permettraient de stocker des marchandises qui en attendant sont placées devant les genoux des agents et sont donc très gênantes.

- faire l'acquisition d'un second tabouret haut.

- améliorer l'éclairage au niveau de l'accueil, du comptoir, et du bureau du régisseur.

- revoir la réserve et le coffre.

Le rapport de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité qui s'est rendu sur place, confirme les constatations faites par notre élue CGT qui s'y est rendue aussi.

Le SDAP qui doit déménager des locaux qu'il occupait au Palais Jacques Cœur pourrait donner des opportunités de réaménagement au CMN qui récupérerait ces locaux. En attendant une équipe de la DMO devrait se rendre sur place avant le prochain CHS Centre-Est (dans 6 mois) et faire le distinguo entre les petits aménagements qui pourraient être fait en attendant, et les gros travaux à venir. Il est tout de même dommage qu'en attendant les agents restent dans cette situation inconfortable et ce pendant la haute saison (car la DMO préviendrait de passer en octobre !).

Tours et crypte de la cathédrale de Bourges.

Il n'y a toujours pas de rampe dans les escaliers des tours. L'ABF chargé du monument y étant toujours réfractaire. L'avis de la Commission de Sécurité est toujours défavorable car de toutes les prescriptions qui ont été faites à l'ABF, aucune n'a encore été réalisée.

Maison de George Sand à Nohant

L'isolation de la bergerie est en voie d'achèvement. Les volets ont été changés. Il est prévu de refaire la borne d'accueil.

Château de Bussy-Rabutin

Un garde corps a été mis en place dans le petit escalier d'accès au château. On a inversé le sens d'ouverture d'une porte de la ferme, l'éclairage de sécurité a été fait et il est prévu une intervention sur la toiture. Une étude globale sera faite sur le château pour la sécurité incendie. Enfin un devis est en cours pour la réalisation du local phytosanitaire du jardinier.

Château de Bouges

Une réunion a eu lieu sur place entre la DRAC, le SDAP et la DMO CMN le 31 mars. L'ABF a passé le relais à la DMO pour les travaux à venir sur le château. En attendant, la serre a été consolidée et il est prévu un diagnostic complet pour la sécurité incendie. C'est grave docteur ?

Château d'Azay-le-Rideau

La réfection des poutres de l'accueil s'est achevée début janvier. Il y avait un risque de chute avec l'estrade sise au niveau des audio guides, elle a été supprimée. Il y avait une réverbération trop importante du sol de la cour sur les vitres de l'accueil, des philtres autocollants sont en cours d'installation. Tous les escaliers sont à présent éclairés ainsi que le parking des personnels.

Cet été un spectacle équestre est prévu (représentations en journée et en nocturne). Des aménagements sont donc

actuellement en cours pour faciliter l'installation des équipes : lignes électriques et arrivées d'eau près des communs pour alimenter le village de la troupe; élagage des arbres du parc... Le directeur a noté la demande du représentant CGT pour un nouvel aménagement du PC, et a demandé au responsable hygiène et sécurité de voir avec l'administrateur la possibilité de maintenir un siège haut au poste de contrôle à la demande des agents.

Cloître de la Psalette

Ce monument est actuellement fermé au public et pourrait rouvrir à la mi-juin. Le cloître est lié à la Cathédrale (donc les agents peuvent bénéficier des locaux et sanitaires de la Cathédrale), toutefois, le CMN a pour projet de créer un nouveau bâtiment sur les vestiges d'une ancienne construction, aujourd'hui disparue. Ce bâtiment pourrait abriter un local de jour et des sanitaires pour les agents. Mais pour l'instant ce n'est qu'un lointain projet.

Château de Chateaudun

Les travaux dans les combles de l'aile Dunois ont été réalisés. A la fin de cette année, il est prévu de commencer la restauration des planchers, il faudra compter environ 8 mois de travaux. Une fois cette restauration achevée, le monument sera meublé et décoré de tapisseries. On a hâte de voir cela ! Il est prévu, dans ce monument aussi, un réaménagement de la caisse et du comptoir, pour le moment la DMO va étudier différents projets. A suivre donc. Sans transition, on a constaté de gros soucis au niveau des sanitaires dans l'aile du XVème s.

Château de Talcy.

Un « grand chantier » que l'on espère depuis longtemps c'est l'aménagement d'un local pour le jardinier. Pour le moment c'est à l'étude. Mais à la demande de la CGT un calendrier devrait être présenté au prochain CHS, à défaut de plans, car le délai serait trop court pour avoir les plans de ce futur local. Il y a eu quelques problèmes d'ambiance thermique au niveau de la caisse-comptoir, liés à des soucis de chauffage par le sol et un courant d'air froid venant de la porte d'accès. A priori, l'administration locale estime

que ce souci est réglé, car lorsqu'il fait froid, l'hiver, les agents ne restent plus à cet endroit. Par ailleurs, un ergonome est passé mais n'a pas encore communiqué les résultats de son étude. Mais l'administration pense que s'il y avait des modifications à apporter elles seraient plutôt modestes car ce comptoir serait « aux normes ».

Château de Fougères-sur-Bièvre.

Beaucoup de choses à revoir, un rendez-vous était programmé avec la DMO en avril et 25 points devaient leur être soumis, en particulier en ce qui concerne l'isolation des bureaux dans la Tour. Le monument ne possède plus, actuellement, d'éclairage de sécurité car la centrale d'alimentation est en fin de vie. Un nouvel espace billetterie-comptoir est prévu dans une dépendance du château... Pour quand ? C'est l'éternelle question des aménagements billetterie-comptoir sur tous les CHS actuellement ! Bon, pour en revenir à Fougères, lorsque cette nouvelle billetterie sera créée, l'emplacement actuel servira de nouveau local de jour pour les agents, nouveau local qui devrait être plus fonctionnel car étant à proximité d'un ancien logement de fonction, il leur offrirait l'accès à l'eau, dont ils ne peuvent bénéficier dans le local actuel. Beaucoup d'améliorations à venir donc sur Fougères.

Cathédrale de Chartres

On ne sait pas grand-chose. Et il semblerait qu'il n'y ait plus d'ABF depuis plusieurs mois ! Un monument et des personnels à l'abandon ?

Château de la Motte-Tilly

La restauration de l'ensemble des menuiseries du château est prévue.

Il y a de gros soucis d'ambiance thermique dans les bureaux de l'administration en été, les plafonds étant très bas, dans des petites pièces, assez encombrées, où il fait vite très chaud.

La mise en sécurité du logement de fonction du régisseur vient d'être effectuée. Nous avons « profité du logement de fonction de la Motte-Tilly » pour interpeller la direction du CMN sur des problèmes généraux concernant la plus part des logements de fonction de l'établissement. En effet, à travers nos

déplacement sur les sites, nous découvrons des choses aberrantes, des logements sans douche, d'autres insalubres, d'autres encore pour lequel aucune convention n'a été signée entre l'agent et l'établissement, et par conséquent l'agent se trouve contraint de payer ses fluides... Bref, si vous me passez (pour une fois !) l'expression, « un beau bordel » !

La direction nous a répondu qu'elle était bien consciente de tous ces soucis et qu'une personne à la DRH est dorénavant chargée de travailler sur ces dossiers. En ce qui concerne les conventions, il y aurait un retard d'au moins 7 ans à rattraper ! Puis la DMO fera un état sanitaire de chaque logement et des travaux seront programmés. Par ailleurs se pose le problème des astreintes, reposant sur certains domaines sur un faible nombre d'agent car lorsque des agents logés partent en retraite, ils ne sont pas systématiquement remplacés, et lorsqu'ils le sont, le remplaçant ne reprend pas forcément le logement et les astreintes qui y sont liées. Ainsi on voit des agents à qui ont demandé d'assurer des astreintes sur leurs jours de repos voire leurs congés ! Mais attention car le CMN ne cache pas qu'il réfléchit à de nouvelles solutions comme l'externalisation du gardiennage pour suppléer à cette déficience !

Palais du Tau à Reims

Le SDAP a déménagé des bureaux qu'il occupait dans le Palais. Ces locaux deviendraient des bureaux pour les agents. La réflexion est en cours. Un problème de souffrance au travail a été signalé à l'attention du CHS. Une enquête sera également menée au sujet des conditions de visites des tours de la Cathédrale (en haute saison uniquement) car il semblerait que les agents puissent enchaîner plusieurs visites les unes derrière les autres en remontant à chaque fois les escaliers (environ 200 marches et ce jusqu'à 5 voire 6 fois d'affilé !). Les agents des Tours de Notre-Dame apprécieront !

Horloge astronomique de Besançon RAS !

Prochaine visite de ce CHS : château de la Motte-Tilly.

Révision du statut des contractuels du CMN

Le nuage de points empêchera-t-il la carrière des agents de décoller ?

La direction de l'établissement a bien compris que la grille est un sujet particulièrement sensible. D'une part, parce que l'on touche aux questions très concrètes que sont les salaires et le déroulement de carrière des agents. D'autre part, parce que les tutelles, vont être particulièrement attentives à la manière dont vont évoluer les choses. Afin d'éviter le fiasco des négociations de 2006 qui s'étaient soldés par un veto de Bercy, le CMN semble donc avancer, sinon avec prudence, du moins avec force de précaution. Ainsi nous a-t-on annoncé que cette réunion du 3 mai n'était pas une négociation, mais un simple échange de points vue afin de faire un constat « partagé » (à la CGT nous préférons dire « contradictoire ») sur la grille. Première déception donc.

L'administration nous a ensuite livré son analyse de la situation actuelle, à l'appui des documents de travail qui nous ont été fournis. Les fameux nuages de points qui sont censé représenter l'évolution de carrière des agents, évoquent plus, au premier coup d'œil, une catastrophe naturelle ! La dispersion des points est telle qu'on se demande si la grille est réellement appliquée. En comparaison, la situation des contractuels de l'administration centrale du Ministère qui, jusqu'alors n'avaient aucune grille, apparaît comme beaucoup plus saine ; c'est dire ! La grille actuelle du CMN distingue quatre groupes d'emplois. Les trois premiers groupes sont sub-divisés en deux niveaux, le niveau 2 étant, en principe, destiné aux emplois dits « confirmés », c'est à dire plus expérimentés. Par exemple, on trouve dans le groupe 1 niveau 1 les caissiers et dans le groupe 1 niveau 2 les caissiers confirmés. La réalité est cependant plus complexe car les qualifications sont parfois différentes d'un niveau à l'autre au sein du même groupe. A titre d'exemple, on trouve dans le groupe 3 niveau 1 les attachés d'étude qui n'ont pas d'équivalent « confirmé » dans le niveau 2. Par contre on y trouve les chargés d'étude

dont les missions sont très proches voir similaires mais avec une qualification et un déroulement de carrière différents ! Incohérence quand tu nous tiens ! Le passage au niveau supérieur peut s'effectuer à partir de l'échelon 5 (c'est à dire à partir de 9 ans d'ancienneté). Le passage au groupe supérieur est en revanche beaucoup plus compliqué. L'administration n'admet de changement de groupe qu'en cas d'évolution significatives des missions ou bien en cas de prise de responsabilités nouvelles liées à des tâches d'encadrement. Autant dire que ça n'arrive pas tous les quatre matins !

Le groupe 1 réunit tous les emplois dits d'exécution, dont les plus nombreux sont les caissiers, les vendeurs et les agents d'entretien. Pour le niveau 1, l'indice le plus bas est de 292 points, soit le SMIC, et le maximum 376 (1.726 € brut). La grille est aujourd'hui totalement obsolète car elle n'a jamais été revue à la hausse depuis sa mise en place en 1997. Le SMIC augmentant a fini par dépasser l'indice le plus bas si bien qu'à l'heure actuelle les quatre premiers échelons du groupe 1 niveau 1 se situent à l'indice 292. Autrement dit, les agents qui ont jusqu'à sept ans d'ancienneté ont toujours un salaire au ras des pâquerettes ! Pour corriger le tir, l'administration a décidé de ne plus recruter qu'à partir de l'échelon 4. Ainsi les nouveaux entrants tout juste embauchés gagnent la même chose que des agents qui ont plus d'ancienneté ! Injustice quand tu nous tiens ! Inutile de préciser qu'un paquet de salariés sont dans cette situation... D'autant plus qu'entre 2001 et 2006 plusieurs vacataires ont été contractualisés à l'échelon 1 sans prise en compte de leur ancienneté ! Merci qui ? Pour le groupe 1 niveau 2, l'indice le plus bas est de 308 (1.416 € brut) et le plus haut de 451 (2.074 € brut pour un agent en fin de carrière). Si rien n'est fait, dans les prochaines années le SMIC devrait continuer à progresser jusqu'à atteindre le plancher du niveau 2 (indice 308) ce

qui ce traduirait par une aggravation de la situation et un tassement encore plus marqué des salaires.

Le groupe 2 réunit les emplois dits de techniciens. En réalité, il regroupe une grande variété de métiers qui se divisent en deux grandes catégories : les personnels « opérationnels » tels que les responsables de comptoirs ou de billetterie et les personnels « administratifs » comme les techniciens administratifs ou les secrétaires. Le nuage de point du groupe 2 présente une dispersion très importante car il n'y a aucune homogénéité quand à l'évolution à l'ancienneté. D'ailleurs, les agents du groupe 2 sont essentiellement issus de recrutements externes car il y a très peu de promotion du groupe 1 vers le groupe 2. Aux dires de l'administration, l'évolution du marché du travail fait qu'il n'y a plus aucun recrutement au premier échelon, mais directement aux échelons supérieurs. Autre problématique, de nombreux agents plafonnent en fin de carrière car il n'existent quasiment aucune possibilité de passer en groupe 3. L'indice plancher du groupe 2 niveau 1 est de 346 (1.591 € brut) et le plafond est de 491 (2.258 € brut) . Pour le groupe 2 niveau 2 l'indice le plus bas se situe à 404 (1.858 € brut) et me plus haut à 573 (2.635 € brut).

Le groupe 3 réunit en principe les emplois de cadres. Là encore la réalité est plus complexe, car il y a, en fait, une grande diversité de métiers. On y trouve, bien sûr, le personnel encadrant comme les chefs de bureau ou les chefs de secteur, mais également des personnels non-encadrant dont l'expertise justifie leur position en tant que « cadre ». A titre d'exemple on peut citer les juristes, les « chargés de » (de missions, de développement, d'étude...) ainsi que certains métiers de la maîtrise d'ouvrage, sans oublier les CAC (chargés d'action culturelle) et les CAE (chargés d'action éducative). Malgré la précarité de leurs emplois (CDD, temps partiels imposés)

ces derniers n'en sont pas moins considérés comme cadre du fait de leur expertise. Pour le groupe 3, la problématique est sensiblement la même que pour le groupe 2, avec des salaires qui commencent trop bas et de nombreux agents qui plafonnent en fin de carrière sans réelles possibilité d'évolution. Enfin, on peut remarquer comme un « pallier » à l'indice 500 où sont bloqués un certain nombre d'agents ; cela correspond à la stabilisation des emplois jeunes entre 2003 et 2005. Pour le groupe 3 niveau 1 l'indice plancher est de 433 (1.991 € brut) et le plafond est de 645 (2.967 € brut). Pour le groupe 3 niveau 2, le plancher est de 523 (2.405 € brut) et le plafond de 757 (3.482 € brut).

Le groupe 4 réunit les emplois de cadres supérieurs, que sont les administrateurs de monuments, les chefs de services ou de départements et les directeurs. Un seul niveau pour ce groupe qui démarre à l'indice 603 (2.773 € brut) jusqu'à l'indice 828 (3.808 € brut). Au delà, ce que l'administration appelle pudiquement « l'espace indiciaire » correspond à une rémunération hors grille où l'ancienneté n'est plus prise en compte. Alors que certains agents plafonnent à l'indice 828, la majorité se situe au dessus dans cet « espace indiciaire » qui fait, en réalité, office de niveau 2.

Bien entendu, pour la CGT c'est l'ensemble de la grille pour tous les groupes qui doit être revu à la hausse.

L'établissement se doit par ailleurs, faire un effort significatif en direction des agents du groupe 1 afin de corriger l'injustice sociale sans précédent dont ils sont victimes. Pour cela, la première mesure doit être la mise en place du rattrapage à l'ancienneté. Il est en effet inacceptable que des agents plafonnent depuis des années au sommet du niveau ou du groupe, sans aucune augmentation de salaire et sans aucune possibilité d'évolution. Il est de plus inadmissible que de nombreux agents voient leur déroulement de carrière bloqué au

plus bas, sans aucune raison apparente. Enfin, il est intolérable qu'à ancienneté égale dans un groupe on puisse observer des écarts de salaire aussi flagrant, avec parfois des différences de plus de 100 point d'indices (soit plus de 450 €) ! **A ancienneté égale, salaire égal. Plus qu'une revendication, il s'agit d'appliquer le principe même d'égalité de traitement qui a cours dans la Fonction Publique !** L'indice plancher du groupe 1 doit être significativement relevé; mécaniquement, les indices des autres groupes le seront également. Si l'on s'inspire de la nouvelle grille des contractuels de l'administration centrale du Ministère, l'indice plancher pour le groupe 1 a été fixé à 350 (1.600 € brut) avec une progression automa-



tique à l'ancienneté de 20 point tous les deux ans. Nous avons également demandé la suppression des niveaux qui bloquent la carrière des agents. Il faut également permettre l'accès au groupe supérieur en faisant valoir les acquis d'expérience. Enfin, à partir de la nouvelle grille, devront s'opérer des reclassements tenant compte de l'ancienneté cumulée, y compris les périodes en CDD et pas uniquement en fonction de la nouvelle définition des métiers.

Surprise qui n'en est pas vraiment une, **l'administration nous a fait part de son intention de mettre en place une part variable de rémunération fondée sur des critères de performance en fonction de la réalisation d'objectifs.** Autrement dit, il s'agit d'une prime au mérite ! Bien entendu la CGT y est **fortement opposée**, car cette mesure, si elle était appliquée, induirait une inégalité de traitement insupportable entre les agents. Le Directeur Général a d'ailleurs pris en exemple la fameuse PVR (part variable de rémunération) véritable prime de rendement accordées aux agents des comptoirs de vente et qui est fortement décriée, dans son fonctionnement. De plus, se pose le problème de la définition de ces objectifs

et des moyens alloués pour les atteindre. En effet, qui définira les objectifs, de quelle manière et selon quels critères ? Comment sera évaluée l'atteinte des objectifs et par qui ? Quelle part représentera cette prime dans la rémunération des agents ? Autant de questions restées sans réponse mais que la CGT ne laissera pas passer.

L'attitude et le silence de la direction n'augure donc rien de bon pour la suite, mais la question est avant tout budgétaire. Il y a cinq ans, une provision de 400.000 € a été constituée en prévision de la refonte de la grille, or depuis, cette provision n'a jamais été abondée. De plus, la principale difficulté reste d'obtenir l'accord de Bercy. L'établissement va donc devoir déterminer une enveloppe budgétaire en accord avec les contraintes que lui impose le ministère des Finances. Les discussions auront lieu à l'été.

Le 23 juin, date de la prochaine réunion, les arbitrages auront, normalement été rendus, commencera alors la phase de négociation, en espérant que tout ne soit pas déjà ficelé ! Dans le cas contraire, seule la détermination et la mobilisation des personnels pourra faire pencher la balance.

On nous ment !

Hôtels et restaurants dans les monuments :

Tous sauf du service public !

« Les gens ont envie d'une chose qui ramène à une sorte de rêve »

Alexandre Dumas.

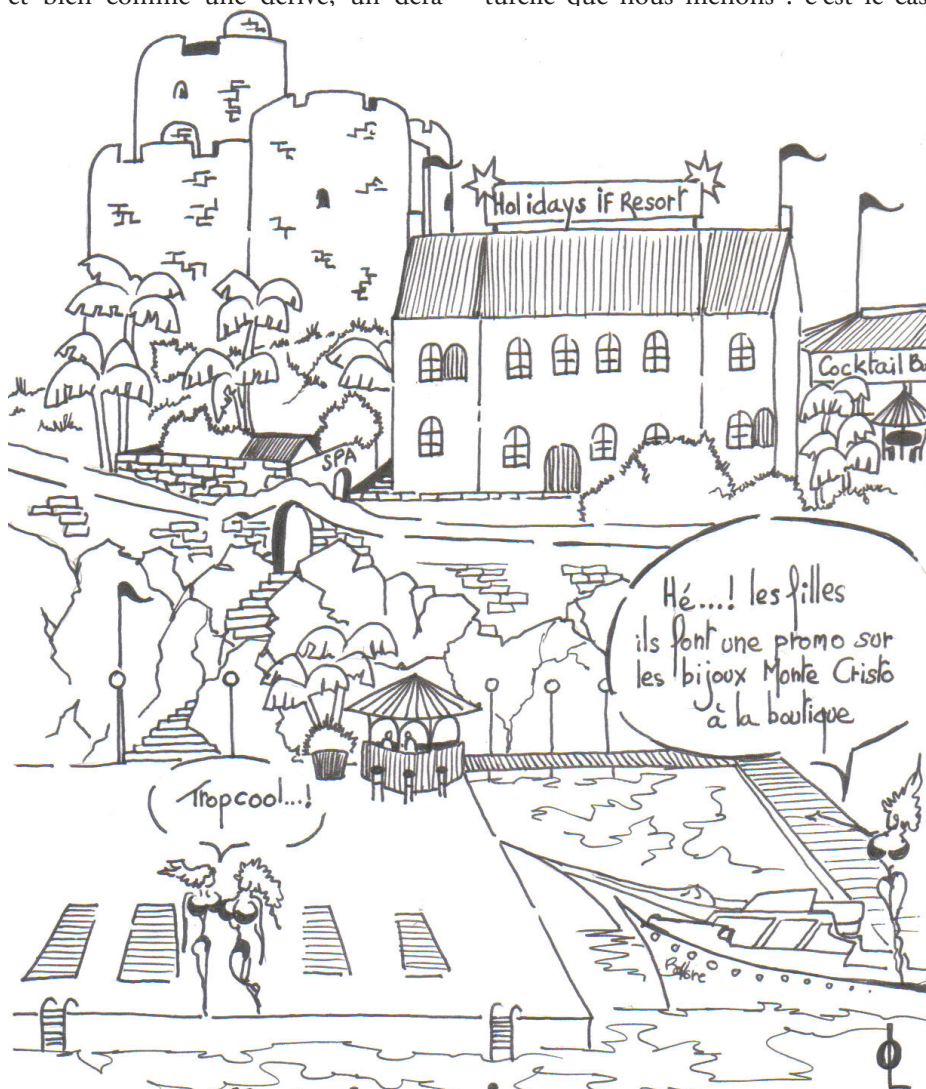
Les monuments nationaux sont inscrits dans le domaine public. Ils sont donc de droit inaliénables*. Classés pour leur « valeur d'histoire », ils sont affectés - parce qu'utiles à la nation - à des missions de service public et à une obligation : leur ouverture à la visite. Dans le fond, l'affaire est importante, il s'agit d'intérêt général, et pour revenir à cette misère de convention passée entre le Ministère de la Culture et le secrétariat d'état au tourisme, il y a donc bel et bien comme une dérive, un déra-

page, de nos politiques aujourd'hui. En effet on nous annonce que bientôt nous verrons s'implanter sur nos sites, des hôtels grand luxe et des gîtes bobo pour le plus grand plaisir ... de certains visiteurs. Bien sûr on nous promet que ces structures d'hébergement seront installées dans des bâtiments fermés à la visite. On nous ment. D'abord parce que certaines de ces annexes sont déjà inscrites dans des projets de réhabilitation pour la création de musées ou d'actions éducatives. Mais qu'en est-il de ces projets aujourd'hui ? Et puis parce que sur certains sites, ces bâtiments dits *désaffectés* abritent en réalité des services complémentaires de l'action culturelle que nous menons : c'est le cas

par exemple de l'ancienne abbaye de Saorge, accueillant au premier étage de son cloître des écrivains en résidence. Création donc contre hôtellerie. Et qu'en est-il alors de cette mission primordiale au CMN, d'œuvrer pour le plus grand nombre ? Apparemment ces hôtels seraient profitables, *valorisants* même, si l'on en croit l'étude conduite par Atout France**. Mais profitables à qui vraiment ? Une hôtellerie est une activité commerciale. Elle génère des échanges de nature différente de ceux que nous impulsions auprès des visiteurs. Pas même une délégation de service public. Non un service privé rendu pour le *confort* d'une certaine *clientèle* seulement. Un service en recherche de profit. Exit donc la notion du *plus grand nombre* dans ces prestations dont nous avons pourtant le devoir d'offrir à tous ! La honte en vérité !

Égalité, neutralité, intégrité. Voici nos vrais principes. Eh bien ils ont vécu ! A l'instar de l'Espagne (les « Paradores ») et de l'Angleterre avec le « National Trust » dont nous cherchons sans doute à pasticher l'hypocrisie, nous sommes prêts à faire de la culture un luxe. Définition : un objet devient *luxueux* à partir du moment où une minorité seulement peut l'obtenir. Mais quel est le rapport avec le CMN ? Oh bien sûr nous connaissons le projet des réformes actuelles visant à « moderniser » le contenu de nos services publics. Pour cela, il nous faut « rentabiliser » nos services. Seulement la « rente » dans son sens commun, est une notion de bien privé. Elle est surtout étrangère à la valeur « utile » et nationale des monuments. C'est le produit de spéculations particulières qui n'a pas de rapport avec le devoir que nous avons d'affecter des richesses publiques au bien commun. Un devoir d'intérêt général***.

Selon Atout France, le CMN souhaite en réalité « proposer une offre globale permettant de répondre à l'ensemble des besoins de ses visiteurs, tout en développant ses ressources propres. » Mais de quels besoins parle-t-on ici ? Des besoins d'une certaine clientèle ? Ou



Holidays if Resort
C'est une affaire qui tourne

de ces vrais besoins inscrits dans la définition même du CMN : information, éducation, recherche ? Car tels sont les *services* en effet que nous devons tenir. Au lieu de cela on se tourne vers des activités - les fameuses ressources propres - qui réduisent les monuments à des loisirs faciles et d'occasion. Créer des services éducatifs ? Oui. Favoriser l'approche scientifique et historique des sites ? Oui. Vendre des crayons, des nounours, des parapluies ? Pourquoi pas. A condition que nos comptoirs ne faillissent pas à leur rôle de diffuseur de livres. Mais implanter des commerces ? Là c'est un peu scabreux comme idée, du fait qu'on ait justement affaire à du domaine public, et a fortiori au patrimoine national. Les mots sont dits : *patrimoine* et *national*. N'oublions pas. Nos 96 monuments sont *nationaux* au titre de l'intérêt commun qu'ils représentent. Ils sont *historiques* au vu de la connaissance scientifique et artistique qu'ils génèrent. Et ce groupe d'édifices normalement protégés par la loi constituent en plus de cela ce qu'on appelle communément un *patrimoine*. Trois entités donc. Et un service public. Les politiques le savent bien, qui hésitent encore à déclasser nos monuments ! Alors ils tentent de détourner la question, qu'à cela ne tienne ! On peut faire autrement justement et voir du côté des usagers par exemple. La chose est simple. Il suffit en fait de *déclasser* les visiteurs. De tricher sur leurs besoins.

Facile ! 8 500 000 entrées en 2008 ? Des touristes. La fréquentation en hausse au premier trimestre 2010 ? Encore des touristes. Il n'est plus question de ces usagers d'un *service public* que nous représentons pourtant. Les monuments sont infléchis dans une nouvelle logique : on les déguise désormais sous une forme simple de centres touristiques. Et on les réduit à cette image. Tous les discours disent la même chose : nos visiteurs sont des touristes. Mais attention. Le tourisme est un trompe-l'œil car il génère des activités commerciales - c'est sa nature - dont les buts relèvent essentiellement de la recherche du profit. De ce fait, les monuments ne sont plus exclusivement nationaux et historiques. Mais ils constituent de plus en plus un patrimoine marchand inscrit dans une activité de vente et de rentabilité. A l'adresse de clients. Le CMN comme gestionnaire de Biens ?

Et nos activités dans tout cela ? Elles souffrent. Il nous sera de plus en plus difficile de les imposer. Car entre nous, soyons sérieux, imaginons que désormais nous ayons à travailler en cohabitation avec ces nouvelles structures. Parfois même dans le même lieu (les hôtels implantés à l'intérieur des châteaux comme à Chareil-Cintrat). Mais quelle sera notre autonomie d'action ? Notre indépendance de service public ? Il y a tout à parier que les intérêts privés prendront le pas sur nos activités. C'est

évident. Jusque dans le choix même des thèmes d'expositions ! Adieu la neutralité. Quant au public spécifique des scolaires, des étudiants, des jeunes en difficulté, des chercheurs, des personnes handicapées, ce public qui fait que nous ouvrons à la visite toute l'année, il ne sera pas longtemps prioritaire comme *usager* des lieux. On est même en droit de penser que certains monuments isolés et très peu fréquentés se consacreront uniquement à leurs nouvelles prestations très « profitables ».

Je crains fort que le château d'If n'ait désormais que la mer déchaînée pour se protéger ...

Le Gabian Masqué

* en réalité « inaliénables, imprescriptibles, « hors du commerce » et insusceptibles d'une affectation privée ». In *Code du domaine public*, non modifié.

** Atout France est un groupement d'intérêt économique officiant notamment dans le domaine du tourisme. Cet opérateur conduit actuellement une étude pour le compte du CMN, sur l'implantation d'hôtellerie et d'hébergement dans les monuments.

*** C'est la définition même du *service public* : « toute activité d'intérêt général prise en charge par la *puissance publique* pour satisfaire les besoins de la population ».

Petit lexique pour comprendre nos monuments

Droit administratif

Droit de l'administration qui régit les organes (agents et services) chargés de réaliser les diverses interventions de l'État et des collectivités locales sous l'impulsion des pouvoirs publics.

Intérêt général

L'intérêt général est en France, depuis la Révolution, au cœur des réflexions politique, philosophique et juridique. Il désigne la satisfaction de l'intérêt de la communauté des citoyens. Il fonde l'action publique autant qu'il la légitime.

Juridique

Qui a trait au droit.

Prérogatives

Moyens d'assurer l'organisation et le fonctionnement des services. Aujourd'hui reconsidérées par la RGPP

Service public

Toute activité destinée à servir un besoin d'intérêt général. Ensemble de biens et de personnels chargés de réaliser les missions qui doivent satisfaire ce besoin au nom de l'État ou des collectivités territoriales.

Codes

Trois codes régissent la propriété publique : le Code général de la propriété publique des personnes publiques, le Code du domaine public et le Code du patrimoine.

Domaine public

Ensemble des propriétés publiques des personnes publiques affectées à l'usage direct du public ou à un service public. Ces biens sont de droit inaliénables (invendables), imprescriptibles (ils ne peuvent être ni modifiés ni détruits), « hors du commerce » et insusceptibles d'une affectation privée.

Monuments historiques

Loi du 31 décembre 1913 : un monument est historique lorsqu'il est classé pour sa valeur d'histoire ou artistique, présentant un intérêt public.

Monuments nationaux

Loi du 18 juillet 1983 : un édifice est classé comme national dès lors qu'il

porte un intérêt public pour sa valeur historique, archéologique, artistique, esthétique ou scientifique. Chaque monument du CMN constitue ainsi un bien national (classé) et domanial : propriété de l'État inscrite dans le domaine public par son affectation à la visite.

Patrimoine

Au sens juridique du terme, il est un bien dont une personne hérite. Cette personne peut être privée ou publique. Dans ce cas, le patrimoine sera l'héritage commun de tout un groupe social. Lorsqu'il est national, il intéresse donc la nation.

Plus génériquement, le patrimoine se

détermine en fonction du lien que l'on souhaite établir avec une personne, un groupe social ou une histoire. Ce lien est représenté par le bien dont on décide d'hériter. Il nous identifie socialement et politiquement par rapport au passé et pour l'avenir. "A chacun son patrimoine".

Propriété publique

Ensemble des biens appartenant aux personnes publiques, composant tant leur domaine public que leur domaine privé. Les biens du domaine public doivent être affectés à l'usage du public ou à un service public (monuments et musées par exemple) au contraire des biens du domaine privé des personnes

publiques : réserves foncières, biens immobiliers à usage de bureaux etc.

Personnes publiques

Personnes morales de droit public. L'expression « personne morale » désigne une construction juridique à laquelle la loi confère des droits semblables à ceux des personnes physiques. Les personnes publiques sont l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics (le CMN par exemple), les associations déclarées, les fondations etc.

La tribune est à vous

ORGANIGRAMMES

Attention danger !

Mais comment voulez-vous prendre les organigrammes ? Un truc qui semble ne servir à rien et qui pourtant sera appliqué quoi qu'il arrive. On nous en parle depuis des mois, à nous qui sommes déjà organisés dans les règles, alors à quoi ça rime tout ça, hein ? A nous diviser peut-être, à nous pousser au grand saut de la compétition entre nous, à nous ventiler les méninges pour qu'on sache bien faire la différence entre les grands et les petits monuments, entre les équipes étoffées et les petites équipes de rien du tout.

Moi je sens que l'amour du métier me quitte petit à petit au fil de ces bêtises mais quand même je vais continuer parce que les visiteurs attendent tous les jours à la porte du monument où je travaille. Tant pis si je porte à bout de bras un service public asphyxié. Tant pis si à Paris les autorités dirigeantes dirigent plus qu'elles ne raisonnent et cautionnent cette faillite des administrations d'État. Je continuerai à dire aux visiteurs que je reçois, combien je les respecte et que finalement ils sont chez eux !

Patrimoine ! On te tue ! A coup de conventions fleurissant tout azimut sur chaque site dans chaque monument. Qui nous dirigera demain ? Des mairies ou des Conseils généraux considérés comme gestionnaires des actions cultu-

relles et autres possibles produits du terroir. Patrimoine ! On te ruine ! Ta vraie valeur historique, ton irrésistible attrait de vie sociale entre nous et la population, tout est pesé, négocié, détourné et on te rend vulgaire au possible, patrimoine ! Attention, danger !

Il est vrai que le monde change. Mais c'est tellement moche tout ça que je ne sais quoi répondre aux visiteurs qui s'interrogent sur la question. Oui le patrimoine national existe. Oui le CMN le protège par obligation. Oui ! Cent fois oui ! Mais bientôt nous n'aurons plus les moyens de le faire. Nous allons être réorganisés à la hussarde pour répondre aux enjeux d'un CMN pressuré et corrigé version LOLF. La partie belle est faite aux services qui rapportent. N'en doutons pas. Ainsi le coup de projecteur donné sur les collègues des comptoirs et entre nous, c'est tant mieux pour eux. Mais il y a tout ce qui suit : cloisonnement des missions - ce qui peut être rentable d'un côté et ce qui relève forcément du service public de l'autre - avec le pernicieux glissement des responsabilités données à ceux d'entre nous qui par leurs missions travaillent au plus près des exigences comptables de l'établissement, autrement dit les collègues sous contrat. Les fonctionnaires ne feront pas long feu dans ce système. Ils sont partout sur le terrain (on le sait bien !) mais dans les organigrammes, ils sont dors et déjà cantonnés à leur

très vague fonction d'accueil sans plus de détail sur leurs activités.

Et pour les petits monuments ? On s'en fiche un peu, ils ne sont pas rentables ! D'où les trois organigrammes possibles dans l'organisation générale - type - voulue par la DRH, oui je sais, ce n'est pas grand. De toute façon pour les petits monuments, les collectivités territoriales pointent déjà le bout de leur nez. Ainsi se signent à l'heure actuelle des sortes de contrat où rien n'est vraiment défini pour nous, mais où on voit des personnels de mairies s'inscrire déjà comme responsables des équipes du Ministère !

Des monuments bientôt considérés comme décentralisés ...

Pauvre Patrimoine ! Je sais que tu es fait d'une autre nature. Mais que faire ? Je sais la valeur que tu représentes dans la population que nous servons. Mais que faire ? Sinon dire que nous ne sommes pas aveugles ! Au diable leur système ! Ne tombons pas dans le piège. Nous sommes tous placés au service du public. Mince alors ! Il y a de quoi perdre les nerfs ! Les organigrammes divisent les monuments, divisent les agents, divisent nos missions, non ! Pas de division entre nous ! Ce serait satisfaire une politique qui n'a pas de sens dans nos métiers publics. Attention, danger.

Domaine national de Saint-Cloud

L'Histoire va t-elle se répéter ?

Qui, au CMN, n'a pas entendu parler du domaine national de Saint-Cloud ? Derrière ce nom, un magnifique monument, chef d'oeuvre des jardins à la française, mais pas seulement, lieu de mémoire chargé d'Histoire avec un grand H. Malheureusement, pour les agents du CMN, ce nom évoque aussi le harcèlement moral et la souffrance au travail dont ont été victimes certains de nos collègues. La petite histoire prendrait-elle le pas sur la grande ? Cela pourrait prêter à sourire si, derrière les mots et les noms, il n'y avait pas des personnes, comme vous et moi, qui ont été victimes ou qui ont vécu de manière indirecte cette situation dramatique, avec de graves répercussions sur leur santé physique et mentale. On ne sort jamais indemne d'une situation de harcèlement et plusieurs années après, les séquelles restent vives et les blessures ne seront jamais totalement refermées.

Néanmoins, l'expérience a démontré que, lorsque les agents prennent leur destinée en main, rien ne leur résiste. La formule peut paraître un peu pompeuse, et pourtant... des agents qui n'avaient jamais entendu parler de syndicat, ou si peu, qui n'avaient jamais milité, ont adhéré en nombre, ils ont monté une section, formé une intersyndicale et ils ont fini par avoir gain de cause tant sur les guérites promises depuis des lustres que sur la souffrance au travail. Bien évidemment, le chemin a été long et semé d'embûches. Il aura pourtant fallu que le Ministre se saisisse en personne de ces deux dossiers tant la direction du CMN à l'époque, s'était révélée incompétente et incapable de résoudre la crise. Les mesures qui s'imposaient

ont été prises et la situation a fini par plus ou moins se normaliser, même si certains problèmes ont pu rester en suspens et si d'autres se sont créés entre temps; les agents ont pu enfin apercevoir le bout du tunnel.

Début 2010, une nouvelle équipe dirigeante arrive au domaine de Saint-Cloud. En quelques mois à peine, l'ambiance, qui était loin d'être sereine, s'est encore considérablement dégradée. Le 3 mars, les agents se mobilisent contre la précarité et pour réclamer des effectifs et l'amélioration de leurs conditions de travail. La surdité de la direction du CMN qui refusera jusqu'au bout de négocier dans le cadre du préavis de grève, pousse les agents à occuper les locaux administratifs du domaine. La direction finit par céder sur certains points, mais les engagements pris sont très vite balayés. Depuis lors, se développe de manière insidieuse, une forme de répression qui ne dit pas son nom. Comme par hasard, la plupart des vacataires qui ont été partie prenante de cette lutte, se sont vus brutalement jetés dehors à la fin de leur contrat. Quant à ceux qui ont eu le « bonheur » de rester, on leur a fait clairement comprendre que leur contrat ne serait pas reconduit, renouant ainsi avec le « one shot » (autrement dit on embauche et on jette à la fin du contrat) pratique chère à l'ancienne direction du domaine.

Un véritable climat de terreur se développe à nouveau au domaine de Saint-Cloud. Les agents ont peur, certains nous disent « ça recommence ». Un service est particulièrement stigmatisé et au sein de ce service,

certaines personnes en particulier, bien connues pour leur engagement syndical. Des pressions se font ressentir de toutes parts. Elles se manifestent notamment au travers des plannings, dont la gestion a été confisquée par l'administration locale et qui ne tient compte ni des réalités de terrain ni des situations personnelles. On exige des agents une disponibilité totale. Les plannings, aussi bien mensuels qu'hebdomadaires, sont affichés au dernier moment et peuvent faire l'objet de modification sans préavis, au bon vouloir de l'administration. On demande aux agents de faire leur demande de congés très en amont, alors qu'on leur notifie l'accord ou, le plus souvent, le refus quelques jours avant. Certains agents se sentent constamment surveillés, pour ne pas dire « fliqués ». Au moindre écart, volontaire ou non, les notes de service pleuvent assénant des contre-vérités voir de fausses informations. Aucune reconnaissance pour le travail accompli, dévalorisation, favoritisme... autant d'éléments tangibles facteurs de stress et de souffrance au travail.

Aujourd'hui, nous tirons la sonnette d'alarme. Les directions du domaine de Saint-Cloud et du CMN ont le devoir d'intervenir, il est encore temps, avant que la situation ne dégénère, avec toutes les conséquences que l'on sait. Certes les agents ont peur, mais ils sont aussi prêts à se mobiliser et à lutter. De pareilles épreuves ont déjà été surmontées par le passé et la CGT leur accordera son indéfectible soutien.

Et si, d'aventure l'Histoire devait se répéter, elle se répètera jusqu'au bout.

Vie syndicale

La commission exécutive du SNMH-CGT (organe de direction du syndicat) qui s'est réunie les 20 et 21 avril derniers, a renouvelé son secrétariat national. Ont été élus :

Thomas Pucci, Secrétaire général
Elisabeth Mayeur, Secrétaire générale adjointe
Jean-Elie Strappini, Trésorier

Voici la «nouvelle» équipe qui conduira le SNMH-CGT jusqu'à son prochain congrès prévu en novembre 2011.

Stage « accueil : un état d'esprit » : entre désinformation et manipulation

Même si l'on peut considérer que le plan de formation professionnel au CMN est parfois insuffisant, il est rare – pour ne pas dire que c'est une première – que la CGT pointe un stage en particulier. Pourtant, dès son apparition l'année dernière dans le programme de formation, le stage « accueil : un état d'esprit » nous a quelque peu interpellé avec son contenu. Entre un stage qui peut paraître peu sérieux – voire inutile – ou un stage de manipulation mentale, les doutes étaient permis. Qui plus est, c'est une formation obligatoire pour plusieurs centaines d'agents. Cela ressemble à un véritable formatage (voire bourrage de crâne), des agents du Centre des monuments nationaux.

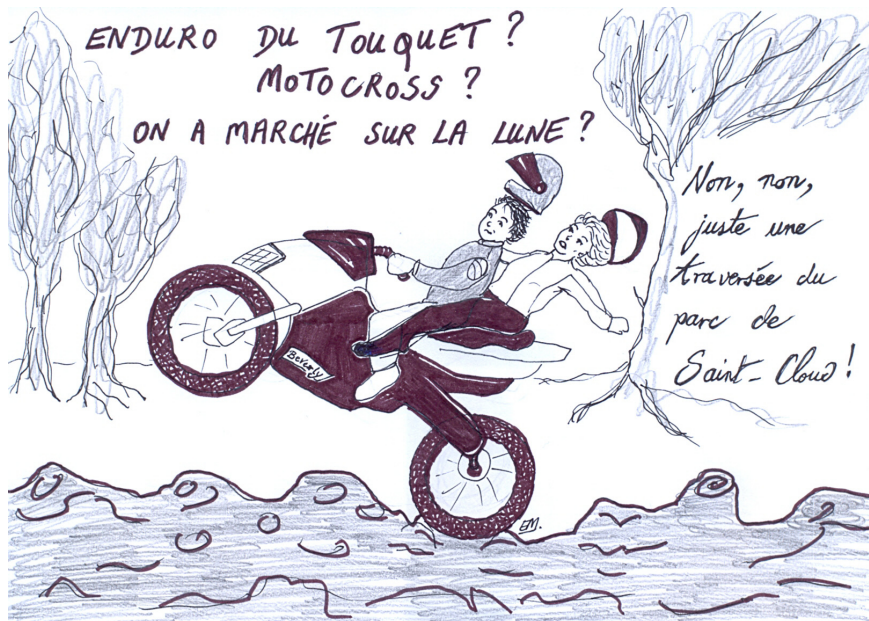
Ainsi sur l'ensemble du plan formation 2010 présenté lors du CTP du 28 janvier dont le budget global est de 252 200 euros, « accueil : un état d'esprit » rafle la mise avec 72 000 euros (à titre d'exemple ce stage figure dans le domaine « métiers culture », là encore il y a de quoi s'interroger, et les trois autres stages budgétés dans ce domaines représentent à eux trois 11 750 euros !, concernant l'hygiène et la sécurité, le budget s'élève 34 500 et le management 9 900 euros). Bref, comme tout cela n'était pas suffisant pour cette honorable entreprise qui ne connaîtra pas la crise, le CMN vient de la recruter pour – une fois encore – une formation obligatoire de l'ensemble des agents du siège... pour les problèmes liés à la souffrance au travail ! Cette société n'aura jamais fait la démonstration de compétences en matière des métiers de la culture ou en terme de souffrance au travail, mais en tout cas, elle sait vider les caisses du CMN pour on ne sait trop quel objectif et quels résultats à venir. Une chose est sûre, c'est qu'elle sait déjà faire de la désinformation et de la manipulation auprès des agents en disant en début du stage que celui-ci a été validé par les organisations syndicales. Erreur, la seule chose qui a été en effet validé (l'administration ayant dans le pire des cas la voix prépondérante), c'est la globalité du programme de formation. La CGT, c'était quant à elle abstenue sur le contenu du programme.

Amateurs de sensation forte : faites un tour dans les monuments

Il y a quelques temps, le domaine de Saint-Cloud installait dans son parc forestier une société d'accrobranches. Pour les amateurs de haute voltige, vous pouvez donc aller vous suspendre de branche en branche dans ce magnifique parc. Mais cela a un coût : le droit d'entrée dans le domaine avec votre véhicule motorisé et le prix de la prestation. Pour les petites bourses ou pour les « Soyez malins,

pouvez – toujours Saint-Cloud – faire les fortes pour un prix ou tout simplement nous autres agents de après une journée vous raccompagner roues et comme de particulièrement proposez à la tombée découvrir ce beau couchant. Votre ami par les lieux... jusqu'à qui s'étend sur peut-devient assez rock and de dos d'âne, de cassis genre ! Tout le charme de conjuguer une pour ne pas se laisser trou et de la dextérité de la machine, et, le dans la pénombre. Je

telles émotions depuis près de deux ans avec un baptême de parapente au-dessus du lac Serre-Ponçon et mon autre baptême de parachute pour mon trentième anniversaire ! Alors merci au CMN de nous offrir ces moments de divertissement ! D'autant que je ne fais pas partie des centaines d'abonnés qui paient 350 euros par an pour utiliser quotidiennement cette route ! Et je suis sûre que es usagers aussi remercient chaleureusement le CMN !



soyez radins », vous au domaine de plein de sensations modique de 4 euros gratuitement pour la culture. Pour cela, éprouvante, faites-par un ami en deux vous êtes quelqu'un sympa, vous lui du jour de lui faire domaine au soleil sera en effet subjugué l'allée de Marnes être 2 km et là ça roll ! Une succession et de trous en tout de l'exercice étant forte concentration surprendre par un pour le maniement top du top, tout cela n'avais pas vécu de

Restauration et mécénat : l'humour comme chez vous

Alors là c'est la meilleure ! Dassault place ses billes sur l'Arc de Triomphe. Et la famille en plus ! Père et fils ! J'imagine la conversation très bon teint avec le CMN :

- Nous sommes preneurs.
- Ouais super ! Mais à quel titre ?
- Marchand de canons.
- C'est cohérent. Rien à dire.

Le soldat inconnu est sûrement satisfait . Imaginez un truc d'un autre monde : Nivéa voulant passer pommade sur la frise des grandes batailles. Ça ne tiendrait pas la route. Merci à la présidence de veiller au respect des monuments. Non mais pour les protéger tout de même... Le soldat veut ajouter quelque chose mais on n'ose pas vous rapporter ce qu'il dit ...

Sections SNMH-CGT de France et de Navarre

Aquitaine Poitou-Charentes

Secrétaire	Pierre Thomas (La Rochelle)	tél: 06.37.79.28.65
Adjoint	Josy Pader-Smith (Les Eyzies)	tél/fax: 05.49.87.62.43
Trésorière	Colette Joyeux (Charroux)	tél/fax: 05.53.59.60.30
Membres du bureau	Laetitia Lalière (Castelneau-Bretenoux), Jean-Claude Gamin (La Rochelle), Robert Knutsen (La Rochelle), François Roubine (Clémenceau), Patrick Stammengna (La Rochelle), Patrick Stephan (Cadillac)	

Arc de Triomphe

Secrétaire	Thierry Braibant	tél: 01.55.37.73.77
Adjoint	Hélène Ramet, Didier Ramond	
Trésorier	Jérôme Delporte	
Adjoint	Abdoulaye Traoré	

Auvergne

Secrétaire	Amandine Duverneuil	tél: 04.73.53.14.55
Secrétaire adjoint	Alain Soissons	fax: 04.73.53.14.21
Trésorière	Sophie Grolet	

Bourgogne/Rhône-Alpes/Champagne Ardennes

Secrétaire	Véronique Robert (Cluny)	tél: 03.85.59.15.93
Adjoints	Béatrice Lacomblez (Palais du Tau)	fax: 03.85.59.82.00
Trésorier	Jean-Louis Genevois (Cluny)	

Centre Val-de-Loire

Secrétaire	David Desportes (Angers)	tél: 02.41.86.48.77
Adjoint	Monique Chemin (Azay),	fax: 02.41.87.17.50
Trésorière	Pascale Joyeux (Azay)	tél: 02.47.45.42.04
Membres du bureau	Anne-Marie Point, Christophe Poux, Anne Lalœ, Eric Desboudard, Sonia Messmer.	

Domaine national de Saint-Cloud

Secrétaire	Mourad El Gares	tél: 01.41.12.02.90
Adjoints	Sonia Acurio, Didier Guérin	fax: 01.47.71.38.20
Trésorière	Ikram Layouni	
Tésorier adjoint	Samir Mebarkil	
Membres du bureau	Hélène Sahiram, Maria-Dolorés Chanvallon, Snigda Desjardins, Yanina Davalos, Nathalie Dieul, Miguel Mena, Pithere Lermina, Siva Sahiram, Carouna Sahiram, Elam Murof, Mina Alai, Valérie Abraham, Eve Delebarre, Luis Otero	

Ile-de-France

Secrétaire	Elisabeth Mayeur (Notre-Dame)	tél: 06.46.32.60.58*
Adjoint	Jean-Elie Strappini (Notre-Dame)	fax: 01.40.15.51.77*
Trésorier	Boubacar Keïta (Notre-Dame)	
Membres du bureau	Chantal Pérhéryn (Sainte-Chapelle), Elisabeth Tricot (Vincennes), Avila Paquito (Vincennes), Denis Aland (Panthéon), Fabrice Vincent (Sainte-Chapelle), Denis Berry (Champs sur Marne), Annie Coutantic (Saint-Denis), Françoise Marrec (Vincennes), Thomas Pucci (Saint-Denis), Maximilien Cuttoli (Conciergerie), Cyrille Fourcade (Notre-Dame), Sandra Decourssière (Palais Royal)	

Languedoc-Roussillon

Secrétaire	Roger Ricciuti	tél: 04.68.11.70.70*
Adjointe	Regine Stasse	fax: 04.68.11.70.71*
Trésorière	Pascale Gorry	
Adjoint	Sébastien Durand	
Membres du bureau	Amancio Requena, Anne Catala, Jean-Louis Gasc, Cathy Laemle, Adèle Aufferman, Frédéric Aufferman, Ingrid Sparbier, Véronique Barthe, Fabienne Calvayrac, Sabrina Gosse, Véronique Meilland, Elisabeth Roques	

Provence

Secrétaire	Laurence Arias (If)	tél: 06.03.06.25.26
Adjoints	Olivier Longépé (If), Julien Catala (Glanum), Anne Levassort (Fort Saint-André)	04.91.59.02.30
Trésorière	Françoise Pichon (Montmajour)	fax: 04.91.59.05.62
Adjoint	Nathalie Coineau (Glanum)	
Membres du bureau	Sylvie Jacquot (Montmajour), François Le Bihan (If), Nadia Abry (If), Marylène Roller (Glanum),	

(Attention! La plupart des numéros de telephones et de fax sont ceux des monuments, les quelques numéros donnant dans des locaux syndicaux sont marqués d'une étoile: *)

E p h é m é r i d e

DATE	RÉUNION	INTERVENANTS
01.03.2010	AG La Rochelle	Pucci, Pin, Thomas
03.03.2010	AG Ile de la Cité	Strappini
	Grève sur précarité domaine de Saint-Cloud	Méreau, Pucci
04.03.2010	AG Champs-sur-Marne	Mayeur, Strappini, Van Linchtervel
05.03.2010	AG Arc de triomphe	Mayeur, Strappini
	Réunion section Ile-de-France	Mayeur, Strappini
09.03.2010	AG Brou	Méreau, Mayeur, Franon, Deleu
	AG Ferney-Voltaire	Méreau, Mayeur, Franon, Deleu
10.03.2010	AG Cluny	Méreau, Mayeur, Robert
11.03.2010	Bureau national CGT Culture	Méreau
	AG Ensérune	Ricciutti, Laemle
	AG Salses	Ricciutti, Laemle
	AG Vincennes	Pucci, Mayeur
12.03.2010	AG Palais du Tau	Mayeur, Strappini, Lacomblez
	AG La Motte-Tilly	Les mêmes et on recommence
	AG Aigues-Mortes	Ricciutti, Gosse, Gorry
15.03.2010	AG Rambouillet	Mayeur, Strappini
16.03.2010	AG Saint-Denis	Pucci, Strappini
	AG Villeneuve-Lembron	Grolet, Soissons
	Commission de secours CMN	Mayeur
	AG Palais Jacques Cœur, cathédrale de Bouges	Chemin
17.03.2010	AG Panthéon	Pucci, Alland
18.03.2010	AG Angers	Pucci, Mayeur, Desportes
19.03.2010	AG Oiron	Pucci, Mayeur, Desportes
	AG Nohant	Chemin, Joyeux
23.03.2010	Grève sur les retraites	
25.03.2010	Préparation CHS Centre et est	Lacomblez, Chemin Robert, Mayeur
	Réunion sur périmètre CHS	Méreau, Pucci, Chemin
26.03.2010	CHS Centre et est	Lacomblez, Chemin Robert, Mayeur
29.03.2010	Visite CHS Mont Saint-Michel	Pucci
	AG Mont Saint-Michel	Pucci
31.03.2010	Réunion précarité domaine de Saint-Cloud	Méreau, Pucci
01.04.2010	Date scrution référendum et ccp	
02.04.2010	Dépouillement référendum et ccp	Pucci, Strappini, Méreau, Mayeur
08.04.2010	Pré-CA	Arias, Mayeur, Pucci
13.04.2010	Commission exécutive CGT-Culture	
14.04.2010	Commission de Secours	Mayeur
19.04.2010	Saint-Cloud	Pucci
20 et 21.04.2010	Commission exécutive SNMH-CGT	
22.04.2010	Réunion Statut des contractuels	Pin, Pucci
23.04.2010	section Arc de Triomphe	Mayeur, Strappini
26.04.2010	Conseil d'Administration	Arias, Mayeur, Pucci
28.04.2010	prépa CAP des adjoints ASM	Arias, Chemin, Levassort, Strappini
29.04.2010	CAP des comme au dessus	les mêmes en mieux
01.05.2010	Manif du 1 ^{er} Mai !	
03.05.2010	Réunion Statut des contractuels	Pin, Pucci

Adh é r e z ... Ré - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :